

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, September 24, 2025

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met this day at 6:45 p.m. [ET] to examine Bill S-2, An Act to amend the Indian Act (new registration entitlements).

Senator Michèle Audette (Chair) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: [*Innu-Aimun spoken*] Thank you for allowing me to walk on your territory every day until 2046.

I said in Innu-Aimun that I was honoured to welcome a sister and great leader, Minister Gull-Masty. Thank you to the Anishinaabe people for welcoming us every day to their great, unceded territory steeped in history, and thank you for welcoming us again today.

Before we begin our study, we must always think about how to proceed properly. As you may know, I am very fond of beads — if you didn't know, I'm telling you now. For me, beading is also about people. There are little beads behind me that make sure we are interpreted and understood whether we're speaking French or English. On those little cards next to you are best practice procedures that tell you where to place your earpiece and remind you not to tap or move the microphone. A gentle reminder that we don't give often enough: People switch the microphones on and off. This isn't in my notes, but interpreters only have one mouth, so if we all start speaking at once, we risk missing something important. Thank you very much for your cooperation.

Allow me to introduce myself: Michèle Audette, senator for [*Innu-Aimun spoken*] in Quebec, grandmother, full-time *kukum* and proud senator. I now invite my colleagues to introduce themselves.

[*English*]

Senator Prosper: Hi, everyone. My name is Senator Paul Prosper, Nova Scotia, Mi'kma'ki traditional territory.

[*Translation*]

Senator Clement: Bernadette Clement from Ontario, more specifically from Cornwall, on Mohawk traditional territory.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 24 septembre 2025

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (nouveaux droits à l'inscription).

La sénatrice Michèle Audette (présidente) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : [*mots prononcés en innu-aimun*] Merci d'avoir accepté que je puisse marcher tous les jours sur votre territoire jusqu'en 2046.

Je disais en innu-aimun que j'étais honorée que l'on accueille une sœur et une grande leader, la ministre Gull-Masty. Merci au peuple anishinabe de nous accueillir au quotidien sur son grand territoire non cédé avec beaucoup d'histoire, et merci de l'accueil encore aujourd'hui.

Avant de commencer notre étude, il faut toujours penser au bon déroulement des choses. Vous me connaissez, j'aime beaucoup les perles — sinon, je vous l'apprends. Perler, c'est aussi pour moi des humains. Il y a de petites perles derrière moi qui s'assurent que l'on parle en français ou en anglais ou que l'on comprend quelle langue on doit traduire et interpréter. Vous avez près de vous sur de petits cartons les procédures des meilleures pratiques qui indiquent où placer les écouteurs et qui disent de ne pas frapper ou brasser les micros. Un petit rappel qu'on ne fait pas assez souvent : des gens vont ouvrir les micros et les fermer. Ce n'est pas écrit dans mes notes, mais les interprètes ont juste une bouche, donc si on se met à parler tous en même temps, on risque de manquer des choses importantes. Merci beaucoup de votre coopération.

Je me présente : Michèle Audette, sénatrice pour [*mots prononcés en innu-aimun*] au Québec, grand-mère, *kukum* à temps plein et fière sénatrice. Je vais demander à mes collègues de se présenter.

[*Traduction*]

Le sénateur Prosper : Bonjour tout le monde. Je suis le sénateur Paul Prosper, de la Nouvelle-Écosse, sur le territoire traditionnel de Mi'kma'ki.

[*Français*]

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario, plus spécifiquement de Cornwall, sur le territoire traditionnel mohawk.

[English]

Senator Pate: Welcome. I live here on the unceded, unsurrendered and unreturned territory of the Algonquin Anishinaabeg.

Senator Karetak-Lindell: Good evening. [Indigenous language spoken] Nancy Karetak-Lindell, senator for Nunavut.

Senator McPhedran: I'm Marilou McPhedran, independent senator for Manitoba.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum from Treaty 10 territory in northern Manitoba. Welcome.

[Translation]

Jean-Charles Lebeau, Legal Counsel, Operations and Programs Section, CIRNA/ISC Legal Services: I am Jean-Charles LeBeau, Department of Justice.

[English]

Stuart Hooft, Director, Individual Affairs Branch, Services to Individuals Sector, Indigenous Services Canada: Stuart Hooft, Director of Registration Reform, Indigenous Services Canada.

Gina Wilson, Deputy Minister, Indigenous Services Canada: Gina Wilson [Indigenous language spoken] Kitigan Zibi [Indigenous language spoken] Indigenous Services Canada.

Hon. Mandy Gull-Masty, P.C., M.P., Minister of Indigenous Services: [Cree spoken] Mandy Gull-Masty [Cree spoken]. Minister Mandy Gull-Masty in Cree.

Catherine Lappe, Assistant Deputy Minister, Services to Individuals Sector, Indigenous Services Canada: Good evening. My name is Catherine Lappe, and I'm the Assistant Deputy Minister for Services to Individuals at Indigenous Services Canada. Thank you.

Lori Doran, Director General, Individual Affairs Branch, Services to Individuals Sector, Indigenous Services Canada: Hi, everyone, Lori Doran. I'm the Director General responsible for Individual Affairs at Indigenous Services Canada.

Senator Tannas: I'm Scott Tannas, senator from Alberta.

Senator Boniface: I'm Gwen Boniface, senator for Ontario.

[Traduction]

La sénatrice Pate : Bienvenue. Je vis ici, sur le territoire non cédé et non restitué du peuple algonquin anishinabe.

La sénatrice Karetak-Lindell : Bonsoir. [mots prononcés dans une langue autochtone] Nancy Karetak-Lindell, sénatrice du Nunavut.

La sénatrice McPhedran : Je suis Marilou McPhedran, sénatrice indépendante du Manitoba.

La sénatrice McCallum : Je suis Mary Jane McCallum, du territoire visé par le Traité n° 10, dans le nord du Manitoba. Bienvenue.

[Français]

Me Jean-Charles Lebeau, conseiller juridique, Section des opérations et programmes, Services juridiques des RCAAN/SAC, ministère de la Justice Canada : Je suis Jean-Charles Lebeau, du ministère de la Justice.

[Traduction]

Stuart Hooft, directeur, Direction générale des affaires individuelles, Secteur des services aux individus, Services aux Autochtones Canada : Stuart Hooft, directeur de la réforme de l'inscription, Services aux Autochtones Canada

Gina Wilson, sous-ministre, Services aux Autochtones Canada : Gina Wilson [mots prononcés dans une langue autochtone] Kitigan Zibi [mots prononcés dans une langue autochtone] Services aux Autochtones Canada.

L'hon. Mandy Gull-Masty, c.p., députée, ministre des Services aux Autochtones : [mots prononcés en cri] Mandy Gull-Masty [mots prononcés en cri]. Ministre Mandy Gull-Masty, en cri.

Catherine Lappe, sous-ministre adjointe, Secteur des services aux individus, Services aux Autochtones Canada : Bonsoir. Je m'appelle Catherine Lappe et je suis sous-ministre adjointe des Services aux particuliers à Services aux Autochtones Canada. Merci.

Lori Doran, directrice générale, Direction générale des affaires individuelles, Secteur des services aux individus, Services aux Autochtones Canada : Bonjour à tous, je m'appelle Lori Doran. Je suis directrice générale de la Direction générale des affaires individuelles à Services aux Autochtones Canada.

Le sénateur Tannas : Je suis Scott Tannas, sénateur de l'Alberta.

La sénatrice Boniface : Je suis Gwen Boniface, sénatrice de l'Ontario.

Senator Francis: [Mi'kmaq spoken] Brian Francis, senator for Prince Edward Island.

Senator White: *Kwe.* Judy White, senator from Ktaqmkuk, better known as Newfoundland and Labrador.

Senator Martin: Yonah Martin, senator from British Columbia.

[*Translation*]

Senator Moreau: Pierre Moreau from Quebec.

[*English*]

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, Treaty 6 territory, Alberta.

[*Translation*]

The Chair: Today, we begin our study of Bill S-2, an act to amend the Indian Act (new registration entitlements). Since I sponsored this bill, I would now like to inform you that I am recusing myself as chair for all committee meetings that deal with this bill. In doing so, I wish to honour the neutrality of a Senate committee chair.

The steering committee agreed to divide the work between us — like Canada geese do. Senator Greenwood, deputy chair of the committee, has graciously agreed to chair meetings dealing with Bill S-2. In her absence, Senator Prosper has graciously agreed to preside over today's meeting.

I therefore call upon Senator Prosper to take the chair. Thank you.

Senator Paul (PJ) Prosper (*Acting Chair*) in the chair.

[*English*]

The Acting Chair: Thank you, Senator Audette. It is an honour and privilege to chair this very important meeting today. It's great to see so many people around the table. Thank you all for joining us today.

The minister will be invited to provide opening remarks of approximately 10 minutes, which will be followed by a question-and-answer session with senators. We will suspend briefly around 7:45 p.m. to allow the minister to leave the room. Officials at the table will be invited to remain at the table for the remainder of the meeting in order to answer additional questions from senators.

I will now invite Minister Gull-Masty to give her opening remarks.

Le sénateur Francis : [mots prononcés en mi'kmaq] Brian Francis, sénateur de l'Île-du-Prince-Édouard.

La sénatrice White : *Kwe.* Judy White, sénatrice de Ktaqmkuk, mieux connue sous le nom de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Martin : Yonah Martin, sénatrice de la Colombie-Britannique.

[*Français*]

Le sénateur Moreau : Pierre Moreau, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice LaBoucane-Benson : Patti LaBoucane-Benson, du territoire visé par le Traité n° 6, en Alberta.

[*Français*]

La présidente : Aujourd'hui, nous allons commencer notre étude du projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (nouveaux droits à l'inscription). Comme je suis la marraine de ce projet de loi, je vous avise dès maintenant que je me récuse à titre de présidente pour l'ensemble des réunions de comité qui traiteront de ce projet de loi. Je souhaite, par ce geste, faire honneur à la neutralité de la présidence d'un comité sénatorial.

Nous avons convenu au comité directeur, comme des outardes, de nous dé partager le travail. La sénatrice Greenwood, vice-présidente du comité, a gracieusement accepté de présider les réunions portant sur le projet de loi S-2. En son absence, le sénateur Prosper a gracieusement accepté de présider la réunion d'aujourd'hui.

J'invite donc le sénateur Prosper à prendre place au fauteuil. Merci.

Le sénateur Paul (PJ) Prosper (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président suppléant : Merci, sénatrice Audette. C'est un honneur et un privilège de présider cette très importante réunion aujourd'hui. Je suis ravi de voir autant de personnes autour de la table. Je vous remercie tous de votre présence aujourd'hui.

La ministre sera invitée à faire une déclaration préliminaire d'environ 10 minutes, ce qui sera suivi d'une séance de questions et réponses avec les sénateurs. Nous suspendrons brièvement la séance vers 19 h 45 pour permettre à la ministre de quitter la salle. Les fonctionnaires présents seront invités à rester jusqu'à la fin de la réunion pour répondre à d'autres questions des sénateurs.

J'invite maintenant la ministre Gull-Masty à faire sa déclaration préliminaire.

Ms. Gull-Masty: Thank you. Good evening, everyone. It's nice to be here again. I was here in my former role, I think at that time congratulating our chair for his new appointment into his position as a senator, which seems so long ago but wasn't really that long ago.

Waachiye, kwe kwe, tansi, hello.

[*Translation*]

Honourable Senators, I'd like to begin by extending my gratitude for your ongoing commitment to advancing reconciliation and for inviting me to speak to you about this important bill.

I'd also like to thank Senator Audette for the role she has played and continues to play in sponsoring Bill S-2. She has worked on something very important — Bill S-2, that is — and has helped to move it forward.

[*English*]

It is really an honour to be before you this evening and to speak to you on the importance of Bill S-2, An Act to amend the Indian Act (new registration entitlements). This is a vital step toward addressing those inequities that remain in the Indian Act.

This bill proposes four critical reforms: restoring entitlement to individuals and their descendants who lost it through enfranchisement, often involuntarily; giving First Nations individuals the power to remove themselves from the Indian Register and to reclaim control over their identity; it also seeks to eliminate outdated and offensive, deplorable language from the act about dependent persons, language that really reflects a colonial attitude; it also seeks to make it easier for people, especially for women, to join the First Nation band of their birth.

[*Translation*]

As many of you know, Bill S-2 was introduced as a long-overdue response to the systemic discrimination against First Nations peoples embedded in the Indian Act — discrimination that has disproportionately harmed First Nations, especially women and their descendants.

[*English*]

The Indian Act of 1876 is really a relic of our colonial history and an attempt to fully assimilate First Nations Peoples. While some changes have been made to the Indian Act through the years, there still remains vast inequities in the act that must be addressed quickly.

Mme Gull-Masty : Merci. Bonsoir à tous. C'est un plaisir d'être ici de nouveau. Je suis venue ici dans le cadre de mes anciennes fonctions, et je crois que j'avais alors félicité le président de sa récente nomination à titre de sénateur. Cela semble si lointain, mais cela ne fait pas vraiment si longtemps.

Waachiye, kwe kwe, tansi, bonjour.

[*Français*]

Honorables sénateurs, je tiens d'abord à exprimer ma gratitude face à votre engagement constant en faveur de la réconciliation et aussi de m'avoir invitée à vous parler ce soir au sujet de ce très important projet de loi.

Je voudrais également remercier la sénatrice Audette pour le rôle qu'elle a tenu et continue de tenir. Elle a travaillé à quelque chose de très important, soit le projet de loi S-2, et elle a aidé à faire progresser le projet de loi.

[*Traduction*]

C'est un véritable honneur de comparaître devant vous ce soir pour parler de l'importance du projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (nouveaux droits d'inscription). Il s'agit d'une étape essentielle vers l'élimination des iniquités qui subsistent dans la Loi sur les Indiens.

Ce projet de loi propose quatre réformes clés : redonner le droit à l'inscription aux personnes et à leurs descendants qui l'ont perdu par voie d'émancipation, souvent involontaire; permettre aux membres des Premières Nations de faire retirer leur nom du Registre des Indiens et de reprendre le contrôle de leur identité; éliminer de la loi les termes désuets, offensants et déplorables concernant les personnes dépendantes, termes qui reflètent réellement les attitudes colonialistes; faciliter la réintégration des personnes, en particulier des femmes, dans leur Première Nation natale.

[*Français*]

Comme beaucoup d'entre vous le savent, le projet de loi S-2 a été présenté comme une réponse longtemps attendue à la discrimination systémique à l'égard des peuples autochtones inscrits dans la Loi sur les Indiens, une discrimination qui a touché de manière disproportionnée les Premières Nations, en particulier les femmes et leurs descendants.

[*Traduction*]

La Loi sur les Indiens de 1876 est un vestige de notre histoire coloniale, une tentative d'assimiler complètement les Premières Nations. Bien que certaines modifications aient été apportées à la Loi sur les Indiens au fil des ans, il subsiste de graves iniquités qui doivent être corrigées rapidement.

The act promised those that renounced their identity would get full Canadian citizenship in return, along with the ability to own land and to vote in elections, rights they didn't have as First Nations People on reserve. The act called this process "enfranchisement," as if doing so would be a privilege or a process for them if they chose to seek to adopt it.

[Translation]

Some First Nations parents did so only to prevent their children from being taken away to residential schools. That will undoubtedly haunt the minds of many people this week, as we approach National Day of Truth and Reconciliation.

The reality is there wasn't much of a choice at all — especially if it was between turning your back on your culture, your heritage, your language, or even having your children torn away from you to attend those institutions. For others, becoming enfranchised was a decision imposed on them from the government of the day. For instance, becoming a doctor or a lawyer and practising an important or prestigious profession used to mean automatic loss of entitlement. For them and their future generations.

[English]

For women, the injustice was even more severe. Until 1985, their identity and rights were tethered to the men in their lives: their fathers and their husbands. If the men lost their entitlement — for whatever reason — so, too, did they. If a woman married outside her nation, she was forced to leave her community and to join his.

My own personal story of 1985 is reflected in my testimony today, where my mother, for a period of time, also lost status. We see that if women married a non-entitled man, she lost her entitlement. I can attest personally to what that meant for my late mother. She also lost access to her community, her voice and her rights. This affected all of the children that she had and their grandchildren to follow. These consequences were quite profound.

Loss of entitlement meant losing access to federal programs and services and even the right to vote in their own nations' elections.

Let us be clear: The Indian Act was a tool for the wholesale erasure of languages, cultures and beliefs. It has robbed First Nations Peoples of their identity and unfortunately continues to do so today. I ask that we move forward to ensure that we address this.

La loi promettait la pleine citoyenneté canadienne à ceux qui renonçaient à leur identité et leur donnait la possibilité de posséder des terres et de voter aux élections, des droits qu'ils n'avaient pas en tant que membres des Premières Nations vivant dans les réserves. Ce processus était appelé « émancipation », comme si cela constituait un privilège ou un processus pour ceux qui choisissaient de le faire.

[Français]

Certains parents des Premières Nations l'ont fait uniquement pour éviter que leur enfant ne soit envoyé dans un pensionnat. Cela hantera sans doute l'esprit de bien des gens en cette semaine qui se trouve aux portes de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

La réalité, c'est qu'il n'y avait pratiquement pas d'autre choix, surtout lorsqu'il s'agissait de renier sa propre culture, son patrimoine et sa langue, ou même de se faire arracher ses enfants aux mains des pensionnats. Pour d'autres, l'émancipation était plutôt imposée par le gouvernement de l'époque. Si quelqu'un devenait par exemple médecin ou avocat et exerçait une profession porteuse d'un statut important ou prestigieux, non seulement la personne n'y était plus admissible, mais les générations futures non plus.

[Traduction]

Pour les femmes, l'injustice était encore plus marquée. Jusqu'en 1985, leur identité et leurs droits étaient liés aux hommes de leur vie, c'est-à-dire leur père et leur mari. Si les hommes perdaient leur droit pour quelque raison que ce soit, elles le perdaient aussi. Si une femme se mariait en dehors de sa nation, elle était contrainte de la quitter pour rejoindre la nation de son mari.

Mon histoire personnelle de 1985 se reflète dans mon témoignage d'aujourd'hui, car ma mère a également perdu son statut pendant un certain temps. Si une femme épousait un homme non inscrit, elle perdait son droit à l'inscription, ainsi que sa communauté, sa voix et ses droits. Je peux personnellement témoigner de ce que cela signifiait pour ma défunte mère. Elle a également perdu l'accès à sa communauté, sa voix et ses droits. Les effets se sont répercutés sur ses enfants et petits-enfants. Ces conséquences ont été très profondes.

La perte du droit à l'inscription entraînait la perte d'accès aux programmes et services fédéraux, et même la perte du droit de vote aux élections de sa propre nation.

Soyons clairs : la Loi sur les Indiens était un outil d'éradication complète des langues, des cultures et des croyances. Elle a dépouillé les peuples des Premières Nations de leur identité et, malheureusement, elle continue de le faire aujourd'hui. Je demande que nous allions de l'avant pour veiller à corriger cette situation.

Bill S-2 is the next step in the process of really trying to right those wrongs. It would restore entitlement, access and rights to approximately 3,500 individuals. For them, this bill represents so much — a restoration of dignity, identity and belonging.

More broadly, this bill would help to mend fractured family lineages and ensure that future generations can fully reclaim their places in communities and ensure that they know, understand and can be proud of their identities. Should Bill S-2 receive Royal Assent, approximately 6,200 individuals over the age of 13 would be eligible for registration. But, for many, the wait has already been too long. That is why it is imperative that we act now to deliver a clear, straightforward solution so that those who remain can have their statuses remedied by this bill. This can also show that they can have access to their status without further delay and to ensure that another generation is not left behind.

[Translation]

The bill would also recognize that First Nations identity is deeply personal. Some individuals may wish to remove themselves from the Indian Register — perhaps to join another Indigenous government, assert their autonomy, or simply to not be on another government list.

[English]

Bill S-2 would also do something very important. It would remove dehumanizing terms like “mentally incompetent Indians,” language that has no place in modern laws and reflects a colonial mindset that treated Indigenous Peoples as incapable of having autonomy, as being subject to paternalistic control and denied the basic rights of full citizenship.

[Translation]

Importantly, Bill S-2 upholds binding court rulings that have made clear the urgent need to eliminate these inequities, while also aligning with Senate committee recommendations, and the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, affirming the right of First Nations peoples to define themselves and their communities.

Already, more than 1,700 individuals have applied and are waiting for the legislation to pass. That is more than half of the population expected to benefit from the passing of the Bill — a clear indication of its importance and impact.

Le projet de loi S-2 constitue la prochaine étape du processus visant à corriger ces injustices. S'il est adopté, il permettra de rétablir les droits, l'accès et les priviléges d'environ 3 500 personnes. Pour ces personnes, ce projet de loi est d'une grande importance : il représente le rétablissement de la dignité, de l'identité et de l'appartenance.

De façon plus générale, ce projet de loi contribuera à rétablir les lignées familiales brisées et permettra aux générations futures de reprendre pleinement leur place au sein de leur communauté, afin qu'elles connaissent et comprennent leur identité, et en soient fiers. Si le projet de loi S-2 reçoit la sanction royale, environ 6 200 personnes de plus de 13 ans seraient admissibles à l'inscription. Cependant, pour beaucoup, l'attente a déjà été trop longue. Voilà pourquoi il est impératif d'agir dès maintenant pour mettre en œuvre une solution claire et simple, par ce projet de loi, de façon à rétablir le statut des personnes qui restent. Cela montrera également qu'elles peuvent avoir accès à leur statut sans plus tarder et nous assurer de ne pas laisser pour compte une autre génération.

[Français]

Le projet de loi reconnaît également que l'identité des Premières Nations est une question profondément personnelle. Certaines personnes pourraient souhaiter se retirer du registre des Indiens, se joindre à un autre gouvernement autochtone, affirmer leur autonomie ou simplement ne figurer sur aucune liste gouvernementale.

[Traduction]

Le projet de loi S-2 aurait également un effet très important, soit la suppression de termes déshumanisants comme « Indiens mentalement incapables », termes qui n'ont pas leur place dans le droit moderne et reflètent une mentalité coloniale qui considérait les Autochtones comme incapables d'autonomie, soumis à un contrôle paternaliste et privés des droits fondamentaux liés à la pleine citoyenneté.

[Français]

Il est important de mentionner que le projet de loi S-2 respecte les décisions judiciaires qui ont clairement établi l'urgence d'éliminer ces iniquités tout en s'alignant sur les recommandations des comités du Sénat sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Il affirme le droit des Premières Nations de se définir elles-mêmes ainsi que leurs communautés.

Déjà plus de 1 700 personnes ont présenté une demande avant même l'adoption de ce projet de loi. Cela représente plus de la moitié de la population qui devrait bénéficier de son adoption. Il s'agit d'une indication claire de son importance et de son impact.

[English]

Senators, as you can see, this legislation is urgent for two reasons: For individuals who will have their rights restored as First Nations people, this is something they have been waiting for, for years. It's also reflecting that the government has recently been given a court deadline to change the law by April 30, 2026. We have an opportunity to quickly deliver that solution, and we must work together to act on it.

We only have 10 months to meet the court's deadline and for Bill S-2 to receive Royal Assent. If we do not meet this timeline, there is a risk that there could be two different implementations of the Indian Act. In B.C., it would be as if Bill S-2 has passed and in the rest of the country, it would be as if Bill S-2 had not been passed.

Senators, I truly implore you to act quickly on this legislation so we can meet the deadline and restore status to thousands of individuals who were impacted by this unconstitutional law.

I'd also like to clearly acknowledge that this bill does not address all the remaining inequities in the Indian Act, and we know that we have more work to do.

[Translation]

The second-generation cut-off rule continues to erode entitlement over generations. Under the rule, if an entitled person marries someone who is not entitled, their children hold entitlement but their children — the second generation — don't.

And section 10 of the act makes it difficult for First Nations to reclaim control over their membership lists due to high voting thresholds that continue to become more out of reach.

We are listening. We are working with First Nations to address these issues in tandem, which is why we launched a co-developed consultation process in November 2023. This process is focused on addressing the remaining 17 inequities in the Indian Act that this government has committed to address, including the second-generation cut-off and section 10 voting thresholds.

[English]

Through this process, we want to ensure that we are proposing a solution to the remaining inequities and ensure that we have the consensus of First Nations rights holders and that we avoid unintended consequences that could further entrench new

[Traduction]

Honorables sénateurs, comme vous pouvez le constater, cette mesure législative est urgente, et ce, pour deux raisons. D'abord, il s'agit d'une mesure longuement attendue par les personnes dont les droits en tant que membre d'une Première Nation seront rétablis. Ensuite, cela tient compte de la date limite — le 30 avril 2026 — récemment imposée au gouvernement par la cour pour modifier la loi. Nous avons l'occasion d'adopter cette solution rapidement, et nous devons travailler ensemble pour y arriver.

Nous n'avons que 10 mois pour respecter la date limite imposée par la cour et pour que le projet de loi S-2 reçoive la sanction royale. Si nous ne respectons pas cette échéance, nous risquons de voir deux versions différentes de la Loi sur les Indiens s'appliquer. En Colombie-Britannique, ce serait comme si le projet de loi S-2 avait été adopté, tandis que dans le reste du pays, ce serait comme s'il n'avait pas été adopté.

Honorables sénateurs, je vous implore d'adopter rapidement ce projet de loi afin que nous puissions respecter l'échéance et rétablir le statut de milliers de personnes touchées par cette loi inconstitutionnelle.

Je tiens également à affirmer sans le moindre doute que ce projet de loi ne règle pas l'ensemble des iniquités qui subsistent dans la Loi sur les Indiens, et nous savons qu'il nous reste encore du travail à faire.

[Français]

La règle de l'exclusion après la deuxième génération continue d'éroder l'admissibilité au fil des générations. Selon cette règle, si une personne admissible épouse une personne n'y ayant pas droit, leurs enfants de la deuxième génération seront admissibles, mais pas leurs petits-enfants.

L'article 10 de la loi rend difficile pour les Premières Nations de reprendre le contrôle de leurs listes de membres en raison des seuils de vote élevés qui deviennent de plus en plus inaccessibles.

Nous sommes à l'écoute. Nous travaillons en collaboration avec les Premières Nations pour aborder cet enjeu. C'est pourquoi nous avons lancé un processus de consultation développé conjointement en novembre 2023. Ce processus vise à corriger les iniquités qui subsistent dans la Loi sur les Indiens que le gouvernement s'engage à régler, notamment la règle de l'exclusion après la deuxième génération et les seuils de vote prévus à l'article 10.

[Traduction]

Ce processus vise à veiller à proposer une solution aux iniquités qui subsistent, à obtenir le consensus des titulaires de droits des Premières Nations et à éviter des conséquences imprévues qui pourraient entraîner de nouveaux obstacles ou de

barriers or exclusions and even replicate the very kinds of discrimination we're working to eliminate. The goal must be to move forward in a way that strengthens fairness and restores rights rather than opening the door to future harms.

[*Translation*]

We want to move quickly to address them, ensuring this work is done in partnership with First Nations.

[*English*]

I am committed to finding proper solutions for First Nations, but it must be done in collaboration to address the second-generation cut-off and the section 10 voting thresholds. In the coming months, we will conclude the collaborative process that we have started, and we will ensure that we move forward in an informed way on the path to address what legislative reform needs to be in addressing those remaining inequities.

Honourable senators, in closing, Bill S-2 is another important step in a long-needed change to the Indian Act. It is a meaningful step. It's a step toward restoring rights, and it's a step toward respecting personal choice. It's a step toward correcting historic wrongs, and it is a reminder that we all share the responsibility to ensure that these changes are implemented with integrity and that the injustices of the past are never repeated.

I look forward to answering your questions. *Meegwetch.*

The Acting Chair: Thank you, Minister Gull-Masty.

We will now proceed to questions from the senators.

Honourable colleagues, you will each have a three-minute intervention. That includes the question and answer, with a 30-second heads-up to ensure that everyone gets a chance to ask a question of the minister.

I now invite the sponsor of the bill, Senator Audette.

[*Translation*]

Senator Audette: You are most kind, but it is important that I give the floor to my colleagues. You heard my position in my opening speech. I would prefer to give my time to the other senators.

[*English*]

The Acting Chair: We'll go next to steering committee member. Senator McCallum.

nouvelles exclusions, voire reproduire les formes de discrimination que nous nous efforçons d'éliminer. L'objectif doit être d'aller de l'avant pour renforcer l'équité et rétablir les droits au lieu d'ouvrir la porte à d'autres préjugés à l'avenir.

[*Français*]

Nous voulons procéder rapidement. Rappelons que le travail doit être réalisé en partenariat avec les Premières Nations.

[*Traduction*]

Je suis déterminée à trouver les solutions appropriées pour les Premières Nations, mais cela doit se faire en collaboration pour régler la question de l'exclusion après la deuxième génération et celle des seuils de vote prévus à l'article 10. Au cours des prochains mois, nous terminerons le processus de collaboration que nous avons entrepris, et nous veillerons à aller de l'avant de manière éclairée afin de déterminer les réformes législatives nécessaires pour remédier aux iniquités qui subsistent.

En conclusion, honorables sénateurs, le projet de loi S-2 est une autre étape importante vers la modification depuis longtemps nécessaire de la Loi sur les Indiens. C'est un pas important dans la bonne direction, un pas vers le rétablissement des droits et le respect des choix personnels, un pas vers la correction des erreurs du passé. C'est un rappel que nous avons tous une responsabilité commune : veiller à ce que ces changements soient mis en œuvre avec intégrité et veiller à ce que les injustices du passé ne se reproduisent jamais.

C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions. *Meegwetch.*

Le président suppléant : Merci, madame la ministre.

Nous passons maintenant aux questions des sénateurs.

Chers collègues, vous aurez trois minutes chacun pour vos interventions, ce qui comprend la question et la réponse. Je vous ferai signe 30 secondes avant la fin de votre tour pour que tous aient l'occasion de poser une question à la ministre.

J'invite maintenant la marraine du projet de loi, la sénatrice Audette, à prendre la parole.

[*Français*]

La sénatrice Audette : Vous êtes bien aimable, mais il est important que je cède la parole à mes collègues. Vous avez entendu ma position lors de mon discours d'introduction. Je préférerais donner mon temps de parole aux autres sénateurs.

[*Traduction*]

Le président suppléant : La parole est maintenant à l'une des membres du comité directeur, la sénatrice McCallum.

Senator McCallum: Thank you for your remarks. This bill also directly impacts me. My grandchildren have been refused status. If I go over the three minutes, I will request the response in writing, okay?

In the background and context provided by Indigenous Services Canada, or ISC, it states that in Bill C-31, as passed in 1985, the process of enfranchisement was eliminated, and individuals directly impacted by enfranchisement had their entitlement to registration restored. Yet the second generation was not addressed. This cut-off remains a violent form of enfranchisement and has been a long-standing concern raised by First Nations. It is actually a form of genocide.

In the key elements of the bill provided by ISC, it states that the amendment on enfranchisement would allow individuals with family histories of enfranchisement to transmit entitlement to their descendants to the same extent as individuals without family histories. It states that the issue of primary concern from First Nations is the second-generation cut-off, but no amendment was made in this bill.

Why did the bill not address the second-generation cut-off and the transmission of entitlement? I know people are saying, “We’re consulting.” But they have been consulting for a very long time. It is probably about 20 years — more than that. That can be used. I would like to know why it was not addressed in this bill.

Ms. Gull-Masty: Thank you for the question.

When I was first reflecting on the approach of this bill, I felt that the people who were directly touched by enfranchisement — the 3,500 and potentially up to 6,200 — their cases were very clear-cut: With the passing of Bill S-2, they would immediately have remediation. Second-generation cut-off is so much more complex. There are so many different variations. There are so many different solutions required.

I am in the same boat. I have seen the reality of what Bill S-2 could do. I am also in the boat of second-generation cut-off, wondering if my nieces and nephews will be able to have that access.

What is really important to me is the 300,000 people who could potentially be touched by Bill S-2, by second-generation solutions, have the proper solution. For me, as a new minister, I wanted to put that confidence into the communities that need to determine what that future looks like for them in identifying their members and also in receiving their members.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie de votre exposé. Ce projet de loi me touche directement également. Mes petits-enfants se sont vu refuser le statut. Si je dépasse les trois minutes, je vous demanderais de répondre par écrit, si cela vous convient.

Dans le document d’information et le contexte fournis par Services aux Autochtones Canada, ou SAC, on indique que le projet de loi C-31, adopté en 1985, éliminait le processus d’émancipation et rétablissait le droit à l’inscription des personnes directement touchées par l’émancipation. Toutefois, la question de l’exclusion après la deuxième génération n’a pas été réglée, ce qui demeure une forme violente d’émancipation et une préoccupation de longue date soulevée par les Premières Nations. Il s’agit, en fait, d’une forme de génocide.

Dans les éléments clés du projet de loi fournis par SAC, on indique que la modification relative à l’émancipation permettrait aux personnes ayant des antécédents familiaux d’émancipation de transmettre le droit à l’inscription à leurs descendants de la même manière que les personnes sans antécédents familiaux. On précise que l’exclusion après la deuxième génération est la principale préoccupation des Premières Nations, mais cela ne fait l’objet d’aucune modification dans ce projet de loi.

Pourquoi la question de l’exclusion après la deuxième génération et de la transmission du droit d’inscription n’est-elle pas abordée dans le projet de loi? Je sais que l’on fait valoir que des consultations sont en cours, mais cela fait longtemps qu’elles durent, probablement une vingtaine d’années, voire plus. Cela peut être utilisé. J’aimerais savoir pourquoi ce projet de loi ne traite pas de cette question.

Mme Gull-Masty : Je vous remercie de la question.

Quand j’ai commencé à réfléchir à l’approche de ce projet de loi, j’avais le sentiment que le cas des personnes directement touchées par l’émancipation — 3 500 personnes, possiblement jusqu’à 6 200 personnes — était très clair : l’adoption du projet de loi S-2 remédierait immédiatement à la situation. La question de l’exclusion après la deuxième génération est beaucoup plus complexe. Il y a tellement de variations différentes. Il faut tellement de solutions différentes.

Je suis dans le même bateau. J’ai constaté les effets concrets que pourrait avoir le projet de loi S-2. La question de l’exclusion après la deuxième génération me touche également et je me demande si mes nièces et neveux pourront avoir cet accès.

Ce qui est vraiment important pour moi, c’est que les 300 000 personnes qui pourraient être touchées par le projet de loi S-2, par les solutions à la question de la deuxième génération, bénéficient de la solution appropriée. En tant que nouvelle ministre, je tenais à inspirer confiance aux collectivités qui doivent déterminer à quoi ressemblera leur avenir pour ce qui est d’identifier et d’accueillir leurs membres.

This case of second-generation cut-off is so complex. I wanted to ensure that it is a stand-alone process, that it can address those things in a timely manner.

These consultations have been under way for a long time. I am more than willing to come back when they are concluded at the end of the year, early into the new year, and come and speak to what I think would be a pathway forward. I think we have to do that critical work.

Senator Francis: Welcome, minister. I was born under the Indian Act as well, so we both know where we are coming from on this one when it comes to the 6(2) cut-off. It has to be dealt with.

I'm concerned about the demographic impact of the second-generation cut-off after reading the data sheets released by Indigenous Services Canada, or ISC. I will give you an example: In Prince Edward Island, we have a population of about 1,500 Mi'kmaq people, and 40% — around 600 — are registered under 6(2). That means that nearly half of our population will not be able to transmit status to their future descendants. That includes my granddaughters, too. That means no access to rights, benefits and services. If the second-generation cut-off is not addressed in a matter of decades, First Nations in Prince Edward Island will be practically eradicated. It is really serious.

Minister, how can the Government of Canada justify maintaining non-liability clauses to shield itself from accountability despite repeated calls from domestic and international bodies, including the United Nations Special Rapporteur on the rights of Indigenous Peoples and our committee, to provide financial redress for the profound and lasting harms caused by the discrimination in the registration provisions of the Indian Act to multiple generations?

Ms. Gull-Masty: Thank you for the question.

It is hard for me as an Indigenous person to also say that we live in a country where we are the only group of people who have their identity legislated. That is hard for me to say. I'm proud to be able to say that I am in a position to address that for up to 6,200 people with this Bill S-2 process. I want to remediate that as quickly as possible for this group.

I also know that the second-generation cut-off created so many instances for discrimination. I could speak to the children in my own community who were discriminated against by not being allowed to participate in certain activities because of this law. But I also know that there is a complexity in finding the solution.

La question de l'exclusion après la deuxième génération est très complexe. Je tenais à m'assurer que cela fait l'objet d'un processus distinct afin de pouvoir régler ces questions en temps opportun.

Ces consultations sont en cours depuis longtemps. Je suis tout à fait disposée à revenir lorsqu'elles seront terminées, à la fin de l'année ou au début de l'an prochain, pour présenter ce qui pourrait être, à mon avis, la voie à suivre. Je pense que nous devons réaliser ce travail essentiel.

Le sénateur Francis : Bienvenue, madame la ministre. Je suis également né sous le régime de la Loi sur les Indiens. Nous comprenons donc tous les deux d'où vient notre position au sujet de la limite prévue au paragraphe 6(2). Cela doit être réglé.

Je suis préoccupé, après lecture des fiches de données publiées par Services aux Autochtones Canada, ou SAC, par les répercussions démographiques de l'exclusion après la deuxième génération. Je vais vous donner un exemple : à l'Île-du-Prince-Édouard, nous avons une population d'environ 1 500 Mi'kmaqs, dont 40 % — environ 600 — sont inscrits en vertu du paragraphe 6(2). Cela signifie que près de la moitié de notre population ne pourra pas transmettre le statut aux générations suivantes. Cela inclut aussi mes petites-filles. Cela signifie qu'elles n'auront pas accès aux droits, avantages et services correspondants. Si la question de l'exclusion après la deuxième génération n'est pas réglée d'ici quelques décennies, les Premières Nations de l'Île-du-Prince-Édouard seront pratiquement éradiquées. C'est très grave.

Madame la ministre, comment le gouvernement du Canada peut-il justifier le maintien de dispositions d'absence de responsabilité pour se soustraire à ses obligations — malgré les appels répétés d'organismes nationaux et internationaux, notamment le Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et notre comité — d'offrir réparations financières en dédommagement des préjudices profonds et à long terme causés à de multiples générations par le caractère discriminatoire inhérent des dispositions d'inscription de la Loi sur les Indiens?

Mme Gull-Masty : Je vous remercie de la question.

En tant qu'Autochtone, il m'est difficile de dire que nous vivons dans un pays où nous sommes le seul groupe de personnes dont l'identité est régie par une loi. Il m'est difficile de le dire. Je suis fière de pouvoir dire que je suis en mesure de régler ce problème pour de nombreuses personnes — jusqu'à 6 200 — grâce au projet de loi S-2. Je veux régler la situation le plus rapidement possible pour ce groupe.

Je sais également que l'exclusion après la deuxième génération a entraîné de nombreux cas de discrimination. Je pourrais parler des enfants de ma propre collectivité qui ont été victimes de discrimination parce qu'ils n'avaient pas le droit de participer à certaines activités en raison de cette loi. Cependant,

I want to be sure that I am bringing forward the best solution for everybody. There are so many different scenarios to address what that is going to look like; I think is going to be the challenge that we — this government, in this time — can address.

I am here to extend my commitment to this committee that I want to find that solution, that proper solution so we do not inflame, increase or introduce new forms of discrimination because of second-generation cut-off.

For liabilities, it is a larger discussion. It does require reflection. I'm willing to participate in that process as well. But I really want to speak to the importance and the critical nature of Bill S-2 and hope that we can address that as part of the work we do here.

Senator Francis: I want to go on record as saying that I support Bill S-2. I wish it went further.

Senator White: Minister, thank you for being here. It is an honour to have you with us and an honour to have an Indigenous woman fill in this role.

I'm very supportive of this piece of legislation. My question goes to implementation of the bill. I come at it from the Newfoundland perspective in the sense that we have Qalipu First Nation, who have a number of members who are registered that, from a community perspective, are not entitled to registration. The concern on the ground is that they are erasing us by replacing us because there are paper Indians.

My question is: How can we ensure the implementation of this bill so that the right persons are eligible for deregistration, reregistration and band transfer? I guess my question is about how we can safeguard the implementation, so we do not have another situation like the Qalipu.

Ms. Gull-Masty: I think for Bill S-2 it is looking at the historical process of people on record who have lost the ability to access status. It takes a lot of work to not only identify those people, to prepare them and give them the recognition. But there is also work to be done at the community level. Communities have to identify how they are going to receive these members.

In some cases I am sure there are instances where these members are being recognized. They live in community. There are some who are likely outside of community. What does that mean for them at the local government level and how they will respond to this new responsibility that they have?

je sais aussi que la solution est complexe. Je veux m'assurer d'arriver à la meilleure solution pour tout le monde. Quant à la forme que cela pourrait prendre, les scénarios sont nombreux. Je pense que ce sera un défi que nous — le gouvernement actuel, à ce moment-ci — pourrons relever.

Je suis ici pour réaffirmer mon engagement devant ce comité. Je suis déterminée à trouver cette solution, la bonne solution, pour éviter d'attiser ou d'accroître la discrimination, ou de créer de nouvelles formes de discrimination en raison de l'exclusion après la deuxième génération.

En ce qui concerne les responsabilités, c'est une discussion plus vaste. Il faut y réfléchir. Je suis disposée à participer à ce processus également. Je tiens toutefois à souligner l'importance et le caractère essentiel du projet de loi S-2, et j'espère que nous pourrons aborder cette question dans le cadre des travaux que nous accomplissons ici.

Le sénateur Francis : Je tiens à déclarer publiquement que j'appuie le projet de loi S-2. J'aimerais qu'il aille plus loin.

La sénatrice White : Madame la ministre, merci d'être ici. C'est un honneur de vous compter parmi nous et de voir une femme autochtone occuper ce rôle.

J'appuie sans réserve cette mesure législative. Ma question porte sur la mise en œuvre du projet de loi. Je m'exprime du point de vue de Terre-Neuve, où nous avons la Première Nation Qalipu, dont plusieurs membres sont inscrits alors que, d'après la communauté, ils ne devraient pas l'être. La préoccupation sur le terrain est qu'on nous efface en nous remplaçant parce qu'il y a des membres inscrits.

Ma question est la suivante : comment pouvons-nous garantir la mise en œuvre de ce projet de loi afin que les bonnes personnes soient admissibles à la radiation, à la réinscription et au transfert de bande? Je suppose que je veux savoir comment nous pouvons garantir la mise en œuvre pour éviter une autre situation comme celle de la Première Nation Qalipu.

Mme Gull-Masty : Je pense que le projet de loi S-2 examine le processus historique des personnes sur le registre qui ont perdu leur statut. Il faut beaucoup de travail pour non seulement identifier ces personnes, mais aussi pour les préparer et accorder la reconnaissance. Les communautés ont aussi du travail à faire. Elles doivent déterminer comment elles vont accueillir ces membres.

Dans certains cas, je suis certaine qu'il y a des exemples où ces membres sont reconnus. Ils vivent en communauté. Certains vivent probablement en dehors de la communauté. Qu'est-ce que cela signifie pour l'administration locale et comment réagira-t-elle à cette nouvelle responsabilité qui lui incombe?

I met this summer with many communities who asked that very same question. In fact, I met with one Chief who told me about the onboarding of his 700 new members and how much pressure it was putting on him. We have to do that engagement. The implementation — it is for community to do the work. I hope with Bill S-2 it gives us the — having a response allows for us to support the community and identify quickly what they want to do to answer your very question.

Senator McPhedran: Welcome. It is wonderful to welcome a new minister and to welcome some whom we know well from past interactions.

My question is about what is not in the bill. It connects back to 2019 and Bill S-3. There are a number of us around this table who lived through that process. We were told unequivocally at the time that it fixed everything, that all of the sex-based discrimination was taken care of. And here we are.

Here is my question: What is the timeline expected for dealing with second-generation cut-off and 1985 cut-off through the consultation process? Because with all due respect, we've seen this movie before.

Ms. Gull-Masty: Thank you. For me, the information that I have been briefed on by my department is that the second-generation cut-off right now is presently engaging 90 First Nations representative organizations across the country who will help work with us in identifying those second-generation cut-off solutions. I am targeting to ensure that this process is completed by the end of the year, December 2025.

I am also going to reference the plethora of consultation that had previously been conducted. I am looking forward to coming to this committee in the new year to be able to present what I think would be not only the portrait of what community is identifying in the new context of what we didn't see in the last version of this movie, but also the introduction of processes for new identification methodologies. What does that mean?

It is important that, even though this is something that has been undertaken before, we also respond to the reality of the situation on what it means to be Indigenous in Canada at this moment.

Senator McPhedran: My second question: Why has the Government of Canada included bars to compensation for discrimination caused by the act in 1985, in 2010 and the 2017 amendments?

Ms. Gull-Masty: A bit out of my history of knowledge. I will ask my deputy to assist me on that.

Cet été, j'ai rencontré de nombreuses communautés qui m'ont posé la même question. En fait, j'ai rencontré un chef qui m'a parlé de l'intégration de 700 nouveaux membres et de toute la pression que cela exerçait sur lui. Nous avons pris cet engagement. C'est à la communauté de s'occuper de la mise en œuvre. J'espère que le projet de loi S-2 nous permettra de répondre aux besoins des communautés et de cerner rapidement ce qu'elles souhaitent faire pour répondre à votre question.

La sénatrice McPhedran : Bienvenue. C'est merveilleux d'accueillir une nouvelle ministre et certains témoins que nous connaissons bien en raison d'interactions passées.

Ma question porte sur ce qui ne figure pas dans le projet de loi. Il renvoie à 2019 et au projet de loi S-3. Plusieurs d'entre nous autour de cette table ont traversé ce processus. On nous a catégoriquement dit à l'époque que tout était réglé, que la discrimination fondée sur le sexe avait été éliminée. Et nous voilà aujourd'hui.

Ma question est la suivante : quel est le délai prévu pour régler les questions de la règle d'exclusion de la deuxième génération et de la date limite de 1985 dans le cadre du processus de consultation? Avec tout le respect que je vous dois, nous avons déjà vu ce scénario.

Mme Gull-Masty : Merci. L'information que mon ministère m'a fournie est que la règle d'exclusion de la deuxième génération mobilise actuellement 90 organisations des Premières Nations dans tout le pays qui nous aideront à trouver des solutions concernant cette règle. Je vise à ce que ce processus soit terminé d'ici la fin de l'année, en décembre 2025.

Je vais également mentionner la multitude de consultations qui ont été menées précédemment. Je me réjouis à l'idée de comparaître à ce comité au cours de la nouvelle année pour présenter ce qui, selon moi, sera non seulement le portrait de la communauté dans le nouveau contexte que nous n'avons pas vu dans le dernier scénario, mais aussi l'introduction de processus pour élaborer de nouvelles méthodologies d'identification. Qu'est-ce que cela signifie?

Il est important que, même si cela a été fait auparavant, nous réagissions également à la réalité actuelle des Autochtones au Canada.

La sénatrice McPhedran : Ma deuxième question est la suivante : pourquoi le gouvernement a-t-il inclus des restrictions à l'indemnisation pour discrimination causée par la loi en 1985, en 2010 et dans les modifications de 2017?

Mme Gull-Masty : Cela dépasse un peu mes connaissances. Je vais demander à la sous-ministre de m'aider à répondre à cette question.

Ms. Wilson: I need to understand what you mean by “bars” as well? That’s a legal term?

Senator McPhedran: Well, for compensation, limiting the capacity to seek compensation for the discrimination experience.

Ms. Wilson: I do not believe that there is anything that prevents a future negotiated settlement if there are harms that are experienced by individuals.

Senator McPhedran: In the Act.

Ms. Wilson: Yes. And this goes back to the no liability clause where previous legislation did have the no liability clause. Essentially that serves to protect First Nations and Canada from liabilities, but, as I said, the clause should not prevent a future negotiated settlement if, in fact, there are harms experienced by individuals as a result of this.

Senator McPhedran: To clarify, you would anticipate that would be a request for compensation under the Act? Or there's some other process?

Ms. Wilson: It would probably be outside of the Act.

Senator Pate: Welcome to the witnesses. And congratulations, Minister, on your portfolio.

Like Senator McPhedran, I was here for Bill S-3. The commitment was clearly made that it may not happen in that Act but it would certainly happen soon.

Canada has made a commitment to the United Nations under the CEDAW Convention that all discrimination will end by 2026.

You've indicated that the consultations will be ongoing. Departmental officials, in June, indicated that consultations would be continuing, at least into the Fall.

Many First Nations organizations, First Nations People, have been raising extreme concerns about the fact that these incremental steps require folks to keep going back to court. People who don't have a lot of resources. Communities, families who do not have a lot of resources, who are then expected to keep fighting this fight and get these very small, sometimes incremental steps.

It's very clear that the Charter requires this equality, that it is not a case of whether but how that discrimination will be removed.

Would you be open to amendments that would allow this legislation to actually do what the government has committed to do?

Mme Wilson : Je dois savoir ce que vous entendez par « restrictions »? C'est un terme juridique?

La sénatrice McPhedran : Eh bien, en ce qui concerne l'indemnisation, on limite la capacité de demander une indemnisation pour avoir été victime de discrimination.

Mme Wilson : Je ne crois pas qu'il y ait quoi que ce soit qui empêche un futur règlement négocié si des personnes subissent des préjudices.

La sénatrice McPhedran : Dans la loi.

Mme Wilson : Oui. Cela nous ramène à la disposition sur l'exonération de responsabilité qui figurait dans la mesure législative précédente. Elle vise essentiellement à protéger les Premières Nations et le Canada contre toute responsabilité, mais, comme je l'ai dit, la disposition ne devrait pas empêcher un règlement négocié si, en fait, des personnes subissent des préjudices.

La sénatrice McPhedran : À titre de précision, vous pensez qu'il s'agirait d'une demande d'indemnisation en vertu de la loi? Ou y a-t-il un autre processus?

Mme Wilson : Ce serait probablement en dehors de la loi.

La sénatrice Pate : Bienvenue aux témoins. Félicitations, madame la ministre, pour votre portefeuille.

À l'instar de la sénatrice McPhedran, j'étais ici pour le projet de loi S-3. L'engagement a été clairement pris que cela ne se ferait peut-être pas dans le cadre de cette loi, mais que cela se ferait certainement bientôt.

Le Canada s'est engagé auprès des Nations unies dans le cadre de la CEDAW de mettre un terme à la discrimination d'ici 2026.

Vous avez dit que les consultations se poursuivront. En juin, les fonctionnaires ont fait savoir que les consultations se poursuivront, au moins jusqu'à l'automne.

Un grand nombre d'organisations et de peuples des Premières Nations ont exprimé de vives préoccupations quant au fait que ces mesures progressives obligent les gens à retourner sans cesse devant les tribunaux. Les gens n'ont pas beaucoup de ressources. Les communautés et les familles n'ont pas beaucoup de ressources et sont censées continuer à se battre pour obtenir ces mesures très modestes, parfois progressives.

Il est très clair que la Charte exige cette égalité, et il ne s'agit pas de savoir si, mais comment cette discrimination sera éliminée.

Seriez-vous ouvert à l'idée d'apporter des amendements à cette mesure législative pour qu'elle fasse ce que le gouvernement s'est engagé à faire?

Ms. Gull-Masty: Just to clarify the question, specifically in relation to the second generation?

Senator Pate: Yes.

Ms. Gull-Masty: To be honest, I would love to say that I am open to it. In reality, I do think it is my duty, as a minister, to protect what this could offer to those 6,200 people who are waiting, that would have a straightforward and direct immediate response to reinstatement.

But I am more than willing to share that I am fully committed to working on second-generation cut-off. It is such an important part of this discussion. I feel that to protect the integrity of the people who would be addressed in Bill S-2 I have to push that forward; to be cognizant that I also have a deadline appointed by the court; to not make these people wait longer than the ten years they already have waited; and to come in the new year to show what I believe, with the unique lens of being an Indigenous Person, what second generation looks like for Indigenous People being harmed by second-generation cut-off.

Senator Pate: I have no doubt about your sincerity. The challenge is we have been waiting now, and the commitment has been made for more than ten years. The requirement that this move forward will require another court case as well as another ruling by the Committee on the Elimination of Discrimination against Women, or CEDAW ruling. It strikes me that it would be far more beneficial to the government to decide this now rather than to keep fighting court cases and having to pay compensation.

Ms. Gull-Masty: I strongly believe that the people who have put forward a court case to have an answer on what Bill S-2 can offer them is the space that I have to respond to as Minister. It is my hope that the engagement and the discussions that I've had, and the relationships that I have with First Nations Communities across Canada will really want to engage and work with me.

I'm trying to bring forward a narrative that we do not have to find solutions for First Nations People in the courts. We can have trust in them, work with them and be guided by them in bringing forward solutions that respond directly to the reality of living in a First Nations community, and what that means for you when you're a status holder.

Senator Tannas: Minister, thank you. I have been listening closely to what you've said. Second-generation cut-off here is a preoccupation of a lot of people. I have three grandchildren who fall into the third generation with no benefits, so for me it is a matter of personal interest as well.

Mme Gull-Masty : À titre de précision, vous parlez plus particulièrement de la deuxième génération?

La sénatrice Pate : Oui.

Mme Gull-Masty : Pour être honnête, j'aimerais pouvoir dire que je suis ouverte à cette idée. En réalité, je pense qu'il est de mon devoir, en tant que ministre, de protéger ce que cela pourrait offrir aux 6 200 personnes qui attendent et qui auraient une réponse immédiate, simple et directe de rétablissement.

Je suis cependant tout à fait disposée à dire que je m'engage pleinement à travailler sur la règle d'exclusion de la deuxième génération. C'est un aspect très important de cette discussion. Je pense que pour protéger l'intégrité des personnes visées par le projet de loi S-2, tout en étant conscient que je dois respecter une date limite imposée par la cour, il ne faut pas les faire attendre plus longtemps que les 10 années qu'elles ont déjà passées à attendre. Nous devons revenir au début de l'année prochaine, en tenant compte du contexte unique d'une personne autochtone, et montrer les dommages causés par la règle d'exclusion après la deuxième génération.

La sénatrice Pate : Je ne doute aucunement de votre sincérité. Le problème, c'est que nous attendons depuis longtemps déjà et que l'engagement a été pris il y a plus de 10 ans. Pour que les choses avancent, il faudra une autre procédure judiciaire et une nouvelle décision du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ou une décision de la CEDAW. À mon avis, il serait bien plus avantageux pour le gouvernement de prendre une décision maintenant plutôt que de continuer à se battre devant les tribunaux et à devoir verser des indemnités.

Mme Gull-Masty : Je crois fermement qu'en tant que ministre, je dois m'occuper des personnes qui ont intenté une action en justice pour obtenir une réponse sur ce que le projet de loi S-2 peut leur offrir. J'espère que les engagements que j'ai pris, les discussions que j'ai eues, ainsi que les relations que j'entretiens avec les communautés des Premières Nations dans tout le Canada, les inciteront à s'engager et à travailler avec moi.

Je tiens à faire passer le message qu'il n'est pas nécessaire de trouver des solutions pour les peuples des Premières Nations devant les tribunaux. Nous pouvons leur faire confiance, travailler avec eux et nous laisser guider par eux pour trouver des solutions qui répondent directement à leur réalité et à ce que cela signifie d'être titulaires d'un statut.

Le sénateur Tannas : Madame la ministre, merci. J'ai écouté attentivement ce que vous avez dit. La règle d'exclusion de la deuxième génération est une préoccupation pour bien des gens. J'ai trois petits-enfants qui font partie de la troisième génération et qui ne profitent d'aucun avantage. C'est donc pour moi une question qui me touche personnellement.

I have also been on the committee long enough to have heard that there is not unanimous support for expanding the second-generation cut-off, that there is, as you say, complications that make it difficult.

I have heard what you've said, that you want to come with some potential solutions. That's great. I would say that you're not the first person who has said that to us. You come from a different perspective and I respect that.

Would you consider it equally important that if your government can't find their way to it that you'll say so, instead of what we've heard, it's coming, it's coming, oh, yes, it's coming? Because after a while, people who are hoping need to get on with their lives. And that could be the most powerful thing you do, sadly do. But would you commit that if you can't see the pathway within the term of this government that you will say so when you come before us again?

Ms. Gull-Masty: In all of my engagements with First Nations communities, I have taken the personal approach that you have to be honest about what you can do and what you can't do as a minister.

We have our own timeline in this government. It is every part of my integral being to ensure that I am able to push second generation forward as a stand-alone solution, a very complex one, yes. I can address that. But if I can't that I will be very honest and forthright about it.

I truly believe, and have faith in the First Nations communities that I have worked with in this role, and previously in my other roles, and I am a part of, that they know what they want to do. And if they can have trust and confidence in me as a minister to be able to offer them this solution, I hope that the Senate can offer me that as well.

Senator Tannas: You mentioned obliquely about technology and identity. It's a question that I'd love to hear more on, blood quantum, all of those kinds of questions, the technology. And the fact that as we go along we have always heard about record keeping that displaces people. Do you see that kind of technology as a fail-safe or an alternate way in which somebody could present themselves as deserving and needing of recognition?

Ms. Gull-Masty: I will say that a blood quantum calculation of what your percentage of identity is does not align with what my Elders have taught me. Community and where your family is, what your knowledge and connection is to your territory, your ancestors, your language, and your culture are complexities. It is a multi-faceted approach.

De plus, je siège au comité depuis assez longtemps pour avoir entendu dire que l'expansion de la règle d'exclusion de la deuxième génération ne fait pas l'unanimité, qu'il existe, comme vous le dites, des complications qui rendent la tâche difficile.

J'ai entendu ce que vous avez dit, à savoir que vous voulez proposer des solutions potentielles. C'est merveilleux. Vous n'êtes pas la première personne qui nous dit cela. Vous avez un point de vue différent et je respecte cela.

Estimez-vous qu'il est tout aussi important que, si votre gouvernement n'arrive pas à trouver une solution, vous le direz clairement, au lieu de répéter sans cesse que la solution va arriver? Après un certain temps, les gens qui espèrent doivent passer à autre chose. Ce pourrait être la meilleure chose que vous puissiez faire, malheureusement. Vous engagerez-vous à dire clairement, lorsque vous comparaîtrez à nouveau devant nous, que vous ne voyez pas de solution possible pendant le mandat de ce gouvernement?

Mme Gull-Masty : Dans le cadre de tous mes engagements auprès des communautés des Premières Nations, j'ai adopté une approche personnelle selon laquelle il faut être honnête sur ce que l'on peut faire et sur ce que l'on ne peut pas faire en tant ministre.

Nous avons notre propre échéancier au gouvernement. Je m'engage pleinement à m'assurer de mettre en œuvre la question de la deuxième génération comme solution autonome, même si c'est très complexe. Je peux m'en occuper. Si je ne peux pas le faire, je le dirai très honnêtement et très franchement.

Je crois sincèrement et j'ai confiance que les communautés des Premières Nations avec lesquelles j'ai travaillé dans le cadre de cette fonction et d'autres fonctions antérieures savent ce qu'elles veulent faire. Si elles peuvent me faire confiance en tant que ministre pour leur offrir cette solution, j'espère que le Sénat pourra m'offrir la même chose.

Le sénateur Tannas : Vous avez mentionné indirectement la technologie et l'identité. Ce sont des sujets sur lesquels j'aimerais en savoir plus, le degré de sang, la technologie et toutes ces questions. Il y aussi le fait qu'au fil du temps, nous avons toujours entendu parler de la tenue des registres qui change les gens de catégories. Considérez-vous ce type de technologie comme étant une mesure de protection infaillible ou une solution de rechange permettant à une personne de se présenter et à dire qu'elle mérite et a besoin d'être reconnue?

Mme Gull-Masty : Je dirais que le calcul du degré de sang selon le pourcentage de votre identité ne correspond pas à ce que mes aînés m'ont enseigné. La communauté et l'endroit où se trouve votre famille, vos connaissances et vos liens avec votre territoire, vos ancêtres, votre langue et votre culture sont des éléments complexes. C'est une approche à plusieurs volets.

It would be very colonial of me to say that there is only one solution. We have over 50 Nations in this country. Every one of them has their own unique identity, culture, language, process, methodology of how they keep community and welcome people. We really have to trust that.

We have to change our reflection and give that trust to community for them to identify who are their members and who are not their members.

Senator Tannas: What would be the technology that you're talking about then?

Ms. Gull-Masty: For me technology relates to communities being able to have the capacity to do that, and it relates to communities being able to communicate how they want to engage that. It's open. It's not only one form.

Senator Tannas: Thank you.

Ms. Gull-Masty: You're welcome.

Senator Martin: Hello, Minister. I'm the critic of this bill. I'm no longer a member of this committee but happy to be back at this table to hear from you.

I'm aware of the Auditor General's Report from last June that reported more than 80% of applications for registered status processed by Indigenous Services Canada took longer than its six-month service standard and that there are currently nearly 12,000 applications backlog.

In anticipation of the passage of this bill and the 6,200 individuals who will become part of this process, I don't know what plans you have made or are making and what concerns you have about this backlog.

The Auditor General found that ISC's average decision time for registration applications was nearly 16 months, over double the benchmark. These are very concerning facts. I wanted to know what's in the works in terms of getting ready for potential or eventual adoption of this bill.

Ms. Gull-Masty: Thank you. I appreciate the question. It was a moment in which I received the Auditor General's Report. She did ask me those very same questions.

My questions to the Auditor General were, how does the report reflect the reality of the snapshot that you took? We have to remember that there was a period of time in that report when it was the COVID-19 pandemic; people were not leaving their homes, they were not in offices or processing papers. To further ensure that it was very challenging for people during the COVID

Ce serait très colonialiste de ma part de dire qu'il n'y a qu'une seule solution. Nous comptons plus de 50 nations au pays. Chacune d'elles a son identité, sa culture, sa langue, ses processus et sa méthodologie qui lui sont propres pour maintenir la cohésion de la communauté et accueillir les gens. Nous devons vraiment avoir confiance en cela.

Nous devons changer notre façon de penser et faire confiance aux communautés pour identifier qui sont ses membres et qui ne le sont pas.

Le sénateur Tannas : Quelle est donc la technologie dont vous parlez?

Mme Gull-Masty : La technologie permet aux communautés d'avoir la capacité de le faire et de communiquer comment elles veulent s'y prendre. C'est ouvert. Il n'y a pas qu'une seule forme.

Le sénateur Tannas : Merci.

Mme Gull-Masty : Je vous en prie.

La sénatrice Martin : Bonjour, madame la ministre. Je suis la porte-parole de ce projet de loi. Je ne suis plus membre de ce comité, mais je suis ravie d'être de retour à cette table pour entendre ce que vous avez à dire.

Je sais que le rapport de la vérificatrice générale de juin dernier a révélé que plus de 80 % des demandes de statut traitées par Services aux Autochtones Canada ont pris plus de six mois et qu'il y a actuellement près de 12 000 demandes en attente.

En prévision de l'adoption de ce projet de loi et des 6 200 personnes qui seront concernées par ce processus, je ne sais pas quels plans vous avez élaborés ou êtes en train d'élaborer, ni quelles sont vos préoccupations concernant cet arriéré.

La vérificatrice générale a découvert que le délai moyen de décision de SAC pour les demandes d'inscription était de près de 16 mois, plus du double que le délai de référence. Ces faits sont très préoccupants. Je voulais savoir ce qui est prévu pour se préparer à l'adoption potentielle de ce projet de loi.

Mme Gull-Masty : Merci. Je vous suis reconnaissante de la question. C'était au moment où j'ai reçu le rapport de la vérificatrice générale. Elle m'a posé exactement les mêmes questions.

Ma question à la vérificatrice générale était la suivante : comment le rapport reflète-t-il la réalité? Nous devons nous rappeler qu'à l'époque où ce rapport a été rédigé, la pandémie de COVID-19 faisait rage. Les gens ne quittaient pas leur domicile, n'étaient pas dans les bureaux ou ne traitaient pas de documents. Pour ajouter à la difficulté de la situation pendant la pandémie de

pandemic, people at the provincial level were not providing documentation or were not in office for a long period of time.

When you apply for your status card or apply to be registered, you are required to provide provincial documents like birth certificates, et cetera. If there's somebody not in the office processing those applications, then the person has to wait. They come to ISC. Unfortunately, yes, I had to take responsibility for addressing why the timeline was longer than usual, but I did feel the report omitted that reflection in the analysis. That was my question to the Auditor General. I was appreciative that she did respond that, "No, we did not take it into consideration."

I do know that the service standard is six months. For me, as an Indigenous person, I think that is very long. That's why I have challenged my deputy and team to ensure that moving forward we do a one-window approach, that we do an analysis on how we can implement measures that are timely. It is my ultimate dream and goal to ensure that you can get your status card as quick as you can get your passport. There's no reason why those measures shouldn't be in place. Let's see how we do at the end of my term to ensure that we respond to that.

Senator Martin: I've been dealing with IRCC as well and student visas and permits, sometimes they can take much longer. I hope the government is looking at these delays across the board.

Obviously, you are aware of this. In that same report, there was another concern regarding the decision makers and the lack of documented certification or training at the time of the decision.

In terms of personnel and the qualifications to do the proper assessment of applications, do you have any concerns about that, or has this also been addressed?

Ms. Gull-Masty: I'll ask my deputy to assist me as this is part of her plan, to respond.

Ms. Wilson: Thank you. Actually, the service standard that we've been promoting is six months to two years, so even longer than the six months because there's consistent back and forth of missing documentation that goes on. Sometimes people don't respond to requests and so on. We probably want to look at that timeline, that service standard. That's one thing.

There were definitely a number of measures taken, including updating training, certification for registration officers, improvements in quality assurance, transitioning from

COVID, les employés provinciaux ne fournissaient pas de documentation ou n'étaient pas au bureau pendant de longues périodes.

Lorsque vous présentez une demande pour obtenir une carte de statut ou pour être inscrit, vous devez fournir des documents provinciaux comme le certificat de naissance. S'il n'y a personne au bureau pour traiter ces demandes, la personne doit alors attendre. Elle se rend à SAC. Malheureusement, j'ai dû assumer la responsabilité d'expliquer pourquoi le délai était plus long que d'habitude, mais j'ai trouvé que le rapport omettait cette réflexion dans son analyse. C'était la question que j'ai posée à la vérificatrice générale. J'ai été reconnaissante qu'elle réponde : « Non, nous n'avons pas pris ce facteur en considération. »

Je sais que la norme de service est de six mois. En tant qu'Autochtone, je trouve que c'est très long. C'est pourquoi j'ai mis ma sous-ministre et son équipe au défi de s'assurer qu'à l'avenir, nous adoptons une approche à guichet unique et nous réalisons une analyse sur la façon de mettre en œuvre des mesures en temps opportun. Mon rêve et mon objectif ultime sont de faire en sorte que vous puissiez obtenir votre carte de statut aussi rapidement que vous pouvez obtenir votre passeport. Il n'y a aucune raison pour que ces mesures ne soient pas mises en place. Attendons de voir où nous en serons à la fin de mon mandat pour nous assurer que nous répondons à cette attente.

La sénatrice Martin : J'ai également traité avec IRCC et, pour les visas et permis d'études, cela peut parfois prendre beaucoup plus de temps. J'espère que le gouvernement se penche sur ces retards à tous les niveaux.

Vous êtes évidemment au courant. Dans ce même rapport, il y a une autre préoccupation concernant les décideurs et l'absence de certification ou de formation documentée au moment de la décision.

Pour ce qui est du personnel et des qualifications requises pour évaluer correctement les demandes, avez-vous des préoccupations à ce sujet, ou cette question a-t-elle également été abordée?

Mme Gull-Masty : Je vais demander à ma sous-ministre de m'aider à répondre à cette question puisque cela fait partie de son plan.

Mme Wilson : Merci. En réalité, la norme de service que nous proposons est de six mois à deux ans, donc encore plus longue que six mois, car il y a constamment des documents manquants. Parfois, les gens ne répondent pas aux demandes, etc. Nous devrions probablement revoir ce délai, cette norme de service. C'est une chose à faire.

Un certain nombre de mesures ont été prises, notamment la mise à jour de la formation, la certification des administrateurs du registre, l'amélioration de l'assurance de la qualité, la

paper-based to digital, reducing errors and improving services to First Nations people.

The Acting Chair: Thank you very much. Please keep questions and answers brief.

Senator Boniface: Welcome, minister. We welcome you into your post. It's wonderful to see you there.

I am supportive of Bill S-2. I understand your arguments in terms of proceeding with those confined within Bill S-2 and after. I think what I'm hearing you say is that if you're able to get Bill S-2 through, that process will be completed and you'll look for pathways for the rest.

My question really is: What is your ministry's capacity to be able to do all those things at the same time, particularly in light of cuts that are coming across the government?

Ms. Gull-Masty: Thank you. I do want to assure the Senate that as part of the budget process, comprehensive review, we are looking for those efficiencies and how we can deliver a better service.

I really wanted to protect the integrity of how we deliver that service, making sure that we're able to respond to those high-capacity communities who have access to digital, but also responding to those communities that are remote, isolated, that are still communicating with us by fax lines or even by telephone.

In terms of capacity of what we're doing, I have asked my deputy to really ensure that this Bill S-2 process, we are already beginning the internal work of addressing how we would put those people through the system as quickly as possible, if she wishes to address that as part of supporting the statement I've made, but also looking at the complexities of what second-generation cut-off would be and starting to work on a strategy now in a pre-emptive approach to ensuring that we are not further bogging down the registration process.

Sometimes preparedness and planning can go a long way. This is the lens that I bring to my role as a minister, and I think it is one that we'll be able to respond to the long process of what it means to get registered. It is a service standard of six months to a year. I am very adamant that we need to improve on that because I do think that this is room where we can really challenge ourselves to do better in a timely way.

Ms. Wilson: There are already a number of Bill S-2 applications in our system right now. That's actually part of our backlog. I believe it's 1800 that we have ready for processing. We didn't want to deny those and turn those back, so we kept them in our backlog, actually, because as soon as the legislation passes, we can put them right through.

transition du papier au numérique, la réduction des erreurs et l'amélioration des services aux Premières Nations.

Le président suppléant : Merci beaucoup. Veuillez formuler des questions et des réponses concises.

La sénatrice Boniface : Bienvenue, madame la ministre. Nous vous recevons dans ce nouveau poste. Nous sommes ravis de vous voir ici.

J'appuie le projet de loi S-2. Je comprends vos arguments concernant les personnes touchées par ce projet de loi et les autres. Je crois comprendre que si vous parvenez à faire adopter le projet de loi S-2, une partie du processus sera complétée et vous chercherez des solutions pour les autres.

Ma question est la suivante : votre ministère a-t-il la capacité de faire tout cela en même temps, compte tenu notamment des compressions budgétaires qui touchent l'ensemble du gouvernement?

Mme Gull-Masty : Merci. Je tiens à assurer le Sénat que dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses, nous visons des gains d'efficacité et les moyens d'offrir un meilleur service.

Je tiens vraiment à préserver l'intégrité de la manière dont nous fournissons ce service, en veillant à ce que nous soyons en mesure de répondre aux besoins des communautés à haute capacité qui ont accès au numérique, mais aussi à ceux des communautés éloignées, isolées, qui communiquent encore avec nous par fax ou même par téléphone.

En ce qui concerne notre capacité, j'ai déjà demandé à la sous-ministre de commencer le travail à l'interne pour déterminer comment nous pourrions traiter les demandes en vertu du projet de loi S-2 le plus rapidement possible, et elle souhaitera peut-être élaborer à ce sujet, mais aussi pour examiner les complexités de l'exclusion après la deuxième génération et commencer à se pencher dès maintenant sur une stratégie préventive afin de ne pas ralentir davantage le processus d'inscription.

Parfois, la préparation et la planification peuvent jouer un rôle important. C'est la perspective que j'adopte en tant que ministre, et je pense que c'est celle qui nous permettra de gérer le long processus que représente l'inscription. La norme de service est de six mois à un an. Je suis convaincue que nous devons l'améliorer, car je pense que c'est un domaine dans lequel nous pouvons vraiment obtenir des gains rapides.

Mme Wilson : Notre système contient déjà un certain nombre de demandes relevant du projet de loi S-2. Elles font en fait partie de notre arriéré. Je crois qu'il y en a 1 800 qui sont prêtes à être traitées. Nous ne voulions pas les rejeter, alors nous les avons conservées dans notre arriéré, car dès que la loi sera adoptée, nous pourrons les traiter immédiatement.

The Acting Chair: We're running tight.

Senator Boniface: Thank you.

The Acting Chair: I'm going to go through the list here. Senator Moreau will be next, followed by Senator Clement. I would like to try to get a question in there and close with the sponsor.

[*Translation*]

Senator Moreau: Minister, I don't have any questions. I want to thank you for being here. Like you, I am new to my role as the government's representative in the Senate, and I have just wrapped up a tour of the senators' groups. They told me how much they would like to see ministers get involved in the work of the Senate and help enrich it.

Minister, I want to congratulate you on the clarity and candour of your remarks, as well as your commitment to finding solutions to extremely complex issues. It is very rare in political life for a minister to be able to link their personal experience to the difficulties and injustices that the legislation they are introducing seeks to correct.

I would like to congratulate you on that. I believe that this situation further reinforces the sincerity of your remarks, which I thank you for sharing with the senators.

Ms. Gull-Masty: Thank you. I apologize, my French is a little slow after 5 p.m., but I want to reiterate that it is very important to understand that yes, I am a new minister in this portfolio, but I am the only minister who was born into a life impacted by this department, as a former Grand Chief and also as a client of Indigenous Services Canada. I am the only minister who has an intimate and expert understanding of this department, because I am its first Indigenous minister.

Senator Moreau: Congratulations, Minister.

Ms. Gull-Masty: Thank you.

[*English*]

Senator Clement: Thank you, Madam Minister, first of all, for running for office. I think that is a big deal, and in this day and age, it's really helpful.

I also want to personally acknowledge that you're not only working as a minister, but you're pouring your own lived experience into testimony on the record. I appreciated the comment from Senator Moreau.

Le président suppléant : Nous manquons de temps.

La sénatrice Boniface : Merci.

Le président suppléant : Je vais passer en revue la liste. Le sénateur Moreau sera le prochain, suivi de la sénatrice Clement. J'aimerais aussi essayer de poser une question et terminer avec la marraine.

[*Français*]

Le sénateur Moreau : Madame la ministre, je n'ai pas de question. Je veux vous remercier d'être ici. Comme vous, je suis nouveau dans mes fonctions de représentant du gouvernement au Sénat et je termine à l'instant une tournée des groupes des sénateurs, qui m'ont dit à quel point ils souhaitaient voir les ministres s'impliquer dans les travaux du Sénat et contribuer à les enrichir.

Madame la ministre, je veux vous féliciter pour la clarté et la franchise de vos propos, de même que votre engagement à trouver des solutions à des problèmes extrêmement complexes. Il est très rare dans la vie politique qu'un ministre puisse lier son parcours personnel aux difficultés et aux injustices que la loi qu'il présente souhaite corriger.

Je veux vous féliciter pour cela et je pense que cette situation renforce encore la sincérité de vos propos, que je vous remercie d'avoir partagé avec les sénateurs.

Mme Gull-Masty : Merci. Je m'excuse, mon français est un peu lent après 17 heures, mais je veux rappeler qu'il est très important de comprendre que oui, je suis une nouvelle ministre dans ce dossier, mais je suis la seule ministre qui est née en étant touchée par ce ministère, comme ancienne Grande Cheffe et aussi comme cliente de Services aux Autochtones Canada. Je suis la seule ministre à avoir une vision intime et experte pour comprendre ce ministère, parce que je suis la première ministre autochtone.

Le sénateur Moreau : Félicitations, madame.

Mme Gull-Masty : Merci.

[*Traduction*]

La sénatrice Clement : Tout d'abord, merci madame la ministre de vous être présentée aux élections. Je pense que c'est très important et que, de nos jours, cela est vraiment utile.

Je tiens également à souligner personnellement que vous ne vous contentez pas d'exercer vos fonctions de ministre, mais que vous mettez également à profit votre propre expérience dans vos témoignages. J'ai bien aimé ce qu'a dit le sénateur Moreau à ce sujet.

The question I have is about the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, or UNDRIP, and where this bill fits in with that. Are we getting closer to that, because that bill clearly states that the government should not have any business determining a person's identity. How far away are we from getting to that point, do you think?

Ms. Gull-Masty: That's probably the toughest question I've had all day, because I don't think that there is an end date that you can identify in achieving what UNDRIP truly sets out to be, especially with identity. What we see, in theory, and then what we see in the reality of application is really the learning space where we understand what we haven't done in the process.

I'm saying that because I always think that we're trying to respond to the reality of what identity means in this moment, and what identity is going to mean in the future could be very different.

I look at UNDRIP as a living document. I look at UNDRIP as having the capacity to respond to all challenges that we face in where it was when it was started by members of my own nation, who helped support and push UNDRIP forward in the United Nations, as well as where we are at now and, hopefully, where we're going to be as a country in the future in the decades to come.

Senator Clement: Thank you.

The Acting Chair: Just a quick question from myself, and then we will go to the sponsor. Just a curious question in response to the second-generation cut-off. You indicated that you're in the process of negotiations — I believe the 91st nations/organizations.

What's your position on moving forward? What is the threshold? Are you looking for 100% consensus or two thirds? What is that point where you think a certain position is sufficient to move forward on second-generation cut-off? Thank you.

Ms. Gull-Masty: For the communities themselves? We're in consultations with 90 groups right now. This department has a wealth of knowledge on what has been done historically.

I come from a place and a nation where we always open the door to what the solution could be, and we don't close it on what it's meant to be. There's always a component of building and allowing for people to come on board and to participate when they're in a space to be ready. I'm the minister that has the unique opportunity to help communities decide what they want to do, when they want to do it, help them prepare and get into a space to ensure that they are able to do what it is they seek to do, but also do it in a way that is reflecting the reality of who they

Ma question porte sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et sur le lien entre le projet de loi et la déclaration. Nous rapprochons-nous des objectifs de la déclaration, car ce projet de loi stipule clairement que le gouvernement n'a pas à déterminer l'identité d'une personne. À votre avis, où en sommes-nous par rapport à cet objectif?

Mme Gull-Masty : C'est probablement la question la plus difficile qui m'a été posée aujourd'hui, car je ne pense pas qu'il existe une date butoir pour atteindre les objectifs fixés par la déclaration, en particulier en matière d'identité. Ce que nous voyons en théorie et ce que nous voyons en pratique constituent en fait un espace d'apprentissage où nous comprenons ce que nous n'avons pas encore accompli.

Je dis cela parce que je pense toujours que nous essayons de nous ajuster à la réalité de ce que signifie l'identité à l'heure actuelle, et ce que l'identité signifiera à l'avenir pourrait être très différent.

Je considère la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones comme un document vivant. Je considère qu'elle a la capacité de répondre à tous les défis auxquels nous sommes confrontés, tant ceux du moment où le processus a été lancé par les membres de ma propre nation, qui ont contribué à soutenir et à faire avancer la déclaration au sein des Nations unies, qu'à l'heure actuelle et, espérons-le, à l'avenir, dans les décennies à venir.

La sénatrice Clement : Merci.

Le président suppléant : Juste une petite question de ma part, puis nous passerons à la marraine. Juste une question par curiosité concernant l'exclusion après la deuxième génération. Vous avez indiqué que vous êtes en cours de négociation, je crois, avec 91 nations et organisations.

Qu'est-ce qu'il faut pour aller de l'avant? Quel est le seuil visé? Recherchez-vous un consensus de 100 % ou de deux tiers? À partir de quel moment estimez-vous qu'une position reçoit suffisamment d'appui pour aller de l'avant au sujet de l'exclusion après la deuxième génération? Merci.

Mme Gull-Masty : Pour les communautés elles-mêmes? Nous sommes actuellement en consultation avec 90 groupes. Le ministère dispose d'une mine d'informations sur ce qui a été fait par le passé.

Je viens d'un endroit et d'une nation où nous sommes toujours ouverts à toutes les solutions possibles, sans nous fermer à ce qui pourrait être. Il y a toujours une composante de développement et de participation qui permet aux gens de se joindre à nous lorsqu'ils sont prêts. Je suis la ministre qui a une occasion unique d'aider les communautés à décider ce qu'elles veulent faire, quand le faire, de les aider à se préparer pour s'assurer qu'elles sont en mesure de faire ce qu'elles veulent, et aussi de le faire d'une manière qui reflète très bien leur réalité. Je pense que

are in a very intimate way. I think that's really, really important. There's no consensus on what the percentage should be for a target.

Like I said, there are over 50 nations in this country. We cannot try to find a one-size-fits-all approach to what second-generation cut-off looks like. We really have to be open to unique solutions for those communities that are small with 300 members and to those communities that have multiple communities and have over 30,000 members.

We really have to take the time to ensure we're reflecting that. That's why I don't believe that there is a percentage to attain or there's no two thirds on finding the right solution. We have to be open enough to create solutions but also have a solution that leaves the door open to potential future solutions.

The Acting Chair: Thank you.

I'll now go to the sponsor of the bill, Senator Audette.

Senator Audette: Thank you. You're doing a great job.

[*Translation*]

[Innu-Aimun spoken] That comment was mainly addressed to your colleagues, Minister. We made history this evening. With a Cree woman, a steering committee made up of First Nations, and surrounded by Canadian allies, we're making history.

However, we will hear some difficult stories from young girls or parents who lost their status or have not regained it due to the situation with subsection 6(2) and the draconian cuts.

I invite your colleagues to find out tomorrow about the parallel process that is under way. When we don't know, we create a scenario; when we know what's going on, we can understand. Do we accept it? Perhaps not, but we can understand that something is happening. That is valuable. I invite you and your department to communicate that something is happening.

I know that bills really deal with very specific issues, but we also need to think quickly about the effects this has had on daily life for 40 years, since Bill C-31 and even before, the effects it has had and the suffering it has caused. I am convinced that over the course of this exercise, there will be important measures aimed at supporting this healing.

Thank you very much.

c'est vraiment très important. Il n'y a pas de consensus sur ce que devrait être le pourcentage ciblé.

Comme je l'ai dit, il y a plus de 50 nations au pays. Il ne faut pas chercher une seule approche concernant l'exclusion après la deuxième génération. Nous devons être vraiment ouverts à des solutions adaptées aux petites communautés de 300 membres et aux communautés qui comptent plusieurs collectivités et plus de 30 000 membres.

Nous devons vraiment prendre le temps de nous assurer d'intégrer cela. C'est pourquoi je ne pense pas qu'il y ait un pourcentage à atteindre, qu'il ne faut pas viser deux tiers pour trouver la bonne solution. Nous devons être suffisamment ouverts pour créer des solutions, mais aussi avoir une approche qui laisse la porte ouverte à d'éventuelles solutions futures.

Le président suppléant : Merci.

Je donne maintenant la parole à la sénatrice Audette, la marraine du projet de loi.

La sénatrice Audette : Merci. Vous faites un excellent travail.

[*Français*]

[mots prononcés en innu-aimun] C'est surtout un commentaire pour vos collègues, madame la ministre. On fait l'histoire ce soir. Avec une femme crie, un comité directeur constitué de membres issus des Premières Nations et entourés d'alliés canadiens et canadiennes, on fait l'histoire.

Cependant, on va entendre aussi des histoires difficiles de la part de jeunes filles ou de parents qui ont perdu leur statut ou qui ne l'ont pas retrouvé, en raison de la situation avec le paragraphe 6(2) et la coupure draconienne.

J'invite vos collègues à s'informer dès demain du processus en parallèle qui se déroule. Quand on ne sait pas, on invente un scénario; quand on sait ce qui se passe, on peut comprendre. Est-ce qu'on accepte? Peut-être pas, mais on peut comprendre que quelque chose se passe. C'est précieux. Je vous invite, ainsi que votre ministère, à communiquer que quelque chose se passe.

Je sais que les projets de loi portent vraiment sur des sujets bien précis, mais il faut aussi réfléchir rapidement sur les effets que cela a au quotidien depuis 40 ans, depuis le projet de loi C-31 et même avant, les effets que cela entraîne et la souffrance que cela a engendrée. Je suis convaincue que dans cet exercice, il y aura des mesures importantes qui viseront à soutenir cette guérison.

Je vous remercie infiniment.

[English]

The Acting Chair: Thank you, minister, for sharing your experience and your perspective on certainly such a complex and pressing issue for many of our people. *Wela'lloq.*

Honourable colleagues, please join me in thanking Minister Gull-Masty for her presence this evening.

Hon. Senators: Hear, hear!

The Acting Chair: If you wish to make subsequent submissions, please submit them by email to the clerk.

Senators, we will proceed with our round of questions. You will each have a four-minute intervention with a 30-second heads-up.

Senator McCallum: The second-generation cut-off and the lack of transmission of entitlement is now an intergenerational issue. Those two would continue to contribute to the loss of natal band membership. That is being addressed with this bill, but it's going to add new ones. My kids are there.

How will you deal with that? They're going to continue to be marginalized from their right to their homeland. We still go back to the reserve; we still do that, but this legislation does do a number on you. Yet the government has allowed the Métis to self-identify and have more rights than those who have been legislated as outsiders. Is that not discrimination?

Why is section 6 not removed in its entirety, and what would be the impact of that removal? As the minister said, we are the only group whose identity has been legislated. No other country does that.

Ms. Wilson: So your question is on section 6, but I think you —

Senator McCallum: You say the natal band membership will be clarified. There are now two sections of natal band membership, right?

Ms. Wilson: Yes. You also referenced the fact that it continues to be discriminatory, and I fully agree that this is the most discriminatory act that I've ever known or heard of.

I'm going to ask my colleagues to speak specifically, though, to section 6.

Catherine Lappe, Assistant Deputy Minister, Services to Individuals Sector, Indigenous Services Canada: I'll start by providing some context.

[Traduction]

Le président suppléant : Merci, madame la ministre, d'avoir partagé votre expérience et votre point de vue sur une question aussi complexe et urgente pour bon nombre de nos concitoyens. *Wela'lloq*

Honorables collègues, je vous invite à vous joindre à moi pour remercier la ministre Gull-Masty de sa présence ce soir.

Des voix : Bravo!

Le président suppléant : Si vous souhaitez présenter d'autres observations, veuillez les envoyer par courriel au greffier.

Chers sénateurs, nous allons passer aux questions. Vous disposerez chacun d'interventions de quatre minutes, et je vous ferai signe lorsqu'il restera 30 secondes.

La sénatrice McCallum : L'exclusion après la deuxième génération et l'absence de transmission des droits sont maintenant un problème intergénérationnel. Ces deux facteurs continueront de contribuer à la perte de l'appartenance à la bande natale. Le projet de loi aborde ce problème, mais il en créera de nouveaux. Mes propres enfants sont concernés.

Comment allez-vous gérer cela ? Ils continueront d'être privés de leur droit à leur territoire ancestral. Nous retournons toujours dans la réserve, nous continuons de le faire, mais la loi nous affecte considérablement. Pourtant, le gouvernement a permis aux Métis de s'identifier eux-mêmes et d'avoir plus de droits que ceux qui ont été considérés comme des étrangers aux yeux de la loi. N'est-ce pas là de la discrimination ?

Pourquoi l'article 6 n'est-il pas entièrement supprimé, et quel serait l'effet d'une telle suppression ? Comme l'a dit la ministre, nous sommes le seul groupe dont l'identité est régie par la loi. Aucun autre pays ne fait cela.

Mme Wilson : Votre question porte donc sur l'article 6, mais je pense que vous...

La sénatrice McCallum : Vous dites que l'appartenance à la bande natale sera clarifiée. Il existe désormais deux articles sur l'appartenance à la bande natale, n'est-ce pas ?

Mme Wilson : Oui. Vous avez également mentionné le fait que cela continue d'être discriminatoire, et je suis tout à fait d'accord pour dire que c'est la loi la plus discriminatoire que j'ai jamais connue.

Je vais toutefois demander à mes collègues de parler directement de l'article 6.

Catherine Lappe, sous-ministre adjointe, Secteur des services aux individus, Services aux Autochtones Canada : Je commencerai par expliquer le contexte.

The intent of the consultative process is really about how we're going to change it, not whether we're going to change, the issue of second-generation cut-off. As the minister spoke to, there are two parts of the consultation: The first is to look at options on that, and the second is to look at the voting thresholds for communities that have taken over their membership. There is an ability for communities to take control of the definition of membership — to your point, Senator McCallum — but the challenge has been that there has been a double-majority threshold. So as new members join the communities but may not be near or as attached to the community, it becomes harder and harder to reach that double-majority threshold.

That's why we wanted to do the two together. As was raised by Senator Prosper and others, it may be hard to get to consensus. One of the options, then, is that if we facilitate more communities being able to take over their membership, it gives them an option or a parallel process that they can choose to go through.

About 270 First Nations, self-governing and Indian Act bands, have taken over membership lists currently, but we've seen that it's really slowed down; there has only been about one in the last few years. So there is a challenge that's being presented now.

There's a hope that, by being able to address these two things, there are options. One of the options may be that communities come forward and say they want an alternative, as you are outlining, and that an Indian Act amendment may not be sufficient. We're certainly open to hearing what communities, individuals and other organizations may want to put forward.

Senator McPhedran: Thank you very much. Deputy minister, you mystified me with your answer about the bars to compensation. If I understood the answer correctly, you were referring to some kind of process that someone could engage in that is not specified in the Indian Act. That was in response to my question about bars in the act to seek compensation for discrimination.

Could you explain more about what it is you have in mind with the answer you gave to my question?

Ms. Wilson: I was probably taking your question and putting it into a context of no liability — and the question from Senator Francis on no liability. If I confused that, I apologize.

I would say, however, that, again, there is no mechanism in this act or in the Indian Act to acquire compensation. By "compensation," again, in my mind, I'm thinking class action,

Le processus consultatif vise en réalité à déterminer comment nous allons modifier l'exclusion après la deuxième génération, et non pas si nous allons la modifier. Comme l'a mentionné la ministre, la consultation comporte deux volets : le premier consiste à examiner les options à cet égard, et le second à examiner les seuils de vote pour les communautés qui ont pris en charge l'appartenance. Les communautés ont la possibilité de contrôler la définition de l'appartenance — comme vous l'avez souligné, sénatrice McCallum —, mais le défi réside dans l'existence d'un seuil de double majorité. Ainsi, à mesure que de nouveaux membres rejoignent les communautés, mais qu'ils n'en soient pas nécessairement proches ou n'y soient pas attachés, il devient de plus en plus difficile d'atteindre le seuil de double majorité.

C'est pourquoi nous voulions nous occuper des deux aspects ensemble. Comme l'ont souligné le sénateur Prosper et d'autres, il peut être difficile de parvenir à un consensus. L'une des options consiste donc à faciliter la prise en charge de l'appartenance par un plus grand nombre de communautés, ce qui leur offre une option ou un processus parallèle qu'elles peuvent choisir de suivre.

Environ 270 Premières Nations, bandes autonomes et bandes régies par la Loi sur les Indiens, ont actuellement pris en charge leurs listes de bandes, mais nous avons constaté que la croissance a vraiment ralenti; il n'y en a eu qu'une seule nouvelle au cours des dernières années. Il y a donc actuellement un défi à relever.

Nous avons espéré que, en étant capables de traiter ces deux points, des options se profileraient. L'une d'entre elles pourrait être que les communautés se manifestent et expriment leur souhait d'une autre approche, comme vous le soulignez, et qu'une modification de la Loi sur les Indiens pourrait ne pas être suffisante. Nous sommes tout à fait disposés à écouter ce que les communautés, les individus et les autres organisations pourraient vouloir proposer.

La sénatrice McPhedran : Merci beaucoup. Madame la sous-ministre, votre réponse concernant les obstacles à l'indemnisation m'a laissé perplexe. Si j'ai bien compris, vous faisiez référence à une procédure qui n'est pas prévue dans la Loi sur les Indiens. C'était en réponse à ma question sur les obstacles prévus dans la loi pour demander une indemnisation pour discrimination.

Pourriez-vous m'expliquer plus en détail ce que vous aviez à l'esprit lorsque vous avez répondu à ma question ?

Mme Wilson : J'ai probablement placé votre question, et celle du sénateur Francis, dans un contexte d'absence de responsabilité. Si j'ai semé la confusion, je m'en excuse.

Je réitère toutefois qu'il n'existe aucun mécanisme dans ce projet de loi ou dans la Loi sur les Indiens permettant d'obtenir une indemnisation. Par « indemnisation », j'entends, encore une

benefits after — those types of compensation. I just want to clarify if that's the correct definition that you have for "compensation."

Senator McPhedran: Yes, and now, if I'm hearing you correctly, I need clarification: Are you saying that process outside the act is, in fact, litigation that has to be initiated by the complainant?

Ms. Wilson: I don't have an answer to that. I wouldn't even begin to speculate what options are available or what mechanisms can be available for compensation, as you put it.

I certainly don't want to go down the road of some kind of litigation or further litigation. There's been quite a bit of litigation around this.

Senator McPhedran: Absolutely.

Ms. Wilson: So I think the idea, as we look at the solutions coming forward and the papers from the 90 organizations — that would be an excellent paper to tackle. We can ask the question of some of the groups who would be willing to take a look at that.

Senator Francis: Earlier tonight, the minister stated that when it comes to second-generation cut-off, she's not looking for a static one-size-fits-all solution. Could you share with this committee a summary of the potential solutions that have been raised by First Nations across the country? What would a solution look like that allows for flexibility?

Ms. Wilson: I can ask my colleagues to add in, but one solution that I've heard proposed by some groups is some kind of First Nation legislation around membership, citizenship, et cetera. That's one I've heard, but I imagine there are several others. Maybe my colleagues are aware of other potential solutions that have come up.

Lori Doran, Director General, Individual Affairs Branch, Services to Individuals Sector, Indigenous Services Canada: Thank you for the question.

We hear a number of potential solutions. One is a one-parent rule, commonly known as "6(1)(a) all the way." We have also heard that maybe there is some kind of community connection that is required to be established. We have heard about blood quantum. It is used in the United States.

There have been different potential solutions raised in prior conversations on this issue, which is why we need to consult again in depth in order to understand what the preferred approach is and how it can be implemented to avoid unintended consequences going forward by putting in place the wrong solution.

fois, un recours collectif, des prestations après coup — ce genre d'indemnisation. Je voudrais simplement clarifier si c'est bien la définition que vous donnez au terme « indemnisation »

La sénatrice McPhedran : Oui, et maintenant, si je vous comprends bien, j'ai besoin d'une clarification : êtes-vous en train de dire que la procédure non prévue par la loi consiste, en fait, en un litige qui doit être engagé par le plaignant?

Mme Wilson : Je ne peux pas répondre à cette question. Je ne me risquerai même pas à spéculer sur les options disponibles ou les mécanismes qui pourraient être utilisés pour obtenir une indemnisation, comme vous le dites.

Je ne souhaite certainement pas aborder la question sous l'angle d'un litige ou de la poursuite d'un litige. Il y a déjà eu beaucoup de litiges dans ce domaine.

La sénatrice McPhedran : Absolument.

Mme Wilson : Je pense donc que l'idée, à la lumière des solutions proposées et des documents présentés par les 90 organisations, serait un excellent sujet à approfondir. Nous pouvons demander à certains groupes s'ils seraient disposés à se pencher sur cette question.

Le sénateur Francis : Plus tôt dans la soirée, la ministre a déclaré qu'en ce qui concerne l'exclusion après la deuxième génération, elle ne cherche pas une solution unique et figée. Pourriez-vous présenter à ce comité un résumé des solutions possibles qui ont été proposées par les Premières Nations? À quoi ressemblerait une solution qui permettrait une certaine flexibilité?

Mme Wilson : Je peux demander à mes collègues de compléter, mais une solution qui a été proposée par certains groupes consiste en une loi des Premières Nations concernant l'appartenance, la citoyenneté, etc. C'est une solution dont j'ai entendu parler, mais j'imagine qu'il en existe plusieurs autres. Mes collègues connaissent peut-être d'autres solutions qui ont été mises de l'avant.

Lori Doran, directrice générale, Direction générale des affaires individuelles, Secteur des services aux individus, Services aux Autochtones Canada : Merci de votre question.

Nous avons entendu plusieurs solutions possibles. L'une d'elles est la règle du parent unique, communément appelée « juste 6(1)a ». On a aussi proposé qu'il faudrait peut-être l'existence d'un certain lien avec la communauté. Le critère du sang a aussi été évoqué. Il est utilisé aux États-Unis.

Différentes pistes de solutions ont été suggérées lors de discussions précédentes sur cette question, c'est pourquoi nous devons à nouveau faire des consultations exhaustives afin de comprendre quelle est l'approche préférable et comment elle peut être mise en œuvre pour éviter les conséquences imprévues d'une solution inadéquate.

Senator Francis: If there are further solutions that you did not mention tonight, could you put them in writing for us?

Ms. Wilson: We would be glad to.

To pick up on Ms. Doran's point about unintended consequences, I think that every time we amended the Indian Act over the last number of years, there were consequences we had not foreseen. If we can understand that better this time around, we will aim to do so.

Ms. Lappe: If I may add, there are 90 groups who are going to work on various options, and she would be willing to come back within a few months to provide an overview of what is coming forward through it. The idea behind that would be to look at doing a legal review of what some of those options are, then thinking through how to do a broader engagement.

The 90 groups do not fulfill the whole duty to consult. That is one of the pieces we are sensitive to as well, that we do have a duty to consult broadly on this matter. One of the reasons why we're trying to take the recommendations of the Minister's Special Representative, or MSR, on the collaborative process on Indian registration, band membership and First Nation citizenship, the Collaborative Process and Indigenous Advisory Process, the recommendations they have given us.

Senator Tannas: I have a practical question. If a 6(2) marries a 6(2) and they have kids, their kids are 6(2) also, is that right? Or are they cut off no matter what?

Ms. Wilson: We will go to Mr. Hooft on that. We have been trying to speak about and understand the diagrams.

Stuart Hooft, Director, Individual Affairs Branch, Services to Individuals Sector, Indigenous Services Canada: To answer the question, the person would be registered 6(1)(f) if they have two registered parents after 1985.

Senator White: What if it were an adopted child. Would it still only be 6(2)?

Mr. Hooft: We can discuss that further.

Senator Tannas: It seems without saying the words "blood quantum" that 50% is kind of the number, right?

If 50% and 50% marry, their kids are okay. If 50% marries 25%, their kids are not okay, right? That is helpful. Thank you for that.

Le sénateur Francis : S'il existe d'autres solutions que vous n'avez pas mentionnées ce soir, pourriez-vous nous les transmettre par écrit?

Mme Wilson : Nous serions ravis d'aller en ce sens.

Pour reprendre l'argument de Mme Doran concernant les conséquences imprévues, je pense que chaque fois que nous avons modifié la Loi sur les Indiens au cours des dernières années, cela a eu des conséquences que nous n'avions pas prévues. Si nous pouvons mieux comprendre cela cette fois-ci, nous nous efforcerons de le faire.

Mme Lappe : Si je peux me permettre d'ajouter, quelque 90 groupes vont travailler sur différentes options, puis nous serons disposés à revenir dans quelques mois pour vous donner un aperçu des résultats obtenus. L'idée serait d'examiner certaines de ces options sur le plan juridique, puis de réfléchir à la manière de mener une consultation plus large.

Les 90 groupes ne remplissent pas entièrement leur obligation de consultation. C'est l'un des aspects qui nous préoccupent également, car nous avons le devoir de mener une vaste consultation sur cette question. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous essayons de suivre les recommandations du représentant spécial du ministre, ou RSM, sur le processus collaboratif concernant l'enregistrement des Indiens, l'appartenance à une bande et la citoyenneté des Premières Nations, le processus collaboratif et le processus consultatif autochtone, les recommandations qu'ils nous ont faites.

Le sénateur Tannas : J'ai une question pratique. Si une personne inscrite comme 6(2) épouse une personne inscrite 6(2), et qu'ils ont des enfants, leurs enfants seront-ils également inscrits 6(2), ou alors perdront-ils certains avantages sociaux?

Mme Wilson : Nous allons passer à M. Hooft à ce sujet, et essayer de démythifier les différents diagrammes.

Stuart Hooft, directeur, Direction générale des affaires individuelles, Secteur des services aux individus, Services aux Autochtones Canada : Pour répondre à la question, dans un tel cas, l'enfant serait inscrit 6(1)f si ses deux parents ont eux-mêmes été inscrits après 1985.

La sénatrice White : Et dans le cas d'un enfant adopté, cet enfant serait-il considéré comme inscrit 6(2)?

M. Hooft : Nous pourrons en discuter ultérieurement au besoin.

Le sénateur Tannas : Il me semble évident que, sans même prononcer le terme « degré de sang », que 50 % de sang autochtone est en quelque sorte le taux visé, n'est-ce pas?

Si une personne à 50 % autochtone se marie avec une personne également à 50 %, leurs enfants pourront bénéficier des avantages en question. Mais si une personne à 50 % de sang

Regarding the consultations, I have two questions. First, do you have any sense of the 300,000, how many of them actually live in the communities? Or are we at the point now where more than 50% are outside of the communities, in metropolitan areas? Are we adding a big tilt to further membership outside the communities? What does that mean?

Second, the issue is around “What is status?” It provides for benefits, right? We have spoken about the Indian Act being a horrible thing, so why you would want status? You would want status for the benefits, and you want membership for your history. I am trying to understand here.

Do you have any sense if anyone has crunched any numbers on what it looks like? If 300,000 becomes 600,000 in the next generation, which becomes 1.2 million. Whatever it is, is any kind of financial calculations being done in conjunction with this consultation?

Ms. Wilson: First of all, my instincts are telling me that the majority are off reserve. I will turn to my colleagues to see if there is more precise research around that.

I will get to your second question. For myself as a status Indian, the benefits I suppose you would look at are things like tax exemption where they accept a tax exemption card, post-secondary education, housing on reserve, non-insured health benefits being one that would need to be looked at. Do my colleagues have more precision on some of the research and numbers?

Ms. Doran: A little bit. We have demographic projections for two generations for a potential “6(1)(a) all the way” amendment for the second-generation cut-off, so the 300,000 or a little bit more would, roughly, be over 40 years.

There are about 20,000 who are entitled today should the law change. We have not done the demographic projections beyond that. It is an art and a science in and of itself. Yes, the growth would be incremental over time because the ability to transmit status under that potential solution would continue in perpetuity.

Senator Tannas: Thank you.

autochtone se remarie avec une personne à seulement 25 %, leurs enfants seront alors disqualifiés? Voilà qui est utile. Je vous remercie.

En ce qui concerne les consultations, j'ai deux questions. Premièrement, avez-vous une idée du nombre de ces 300 000 personnes qui vivent réellement au sein de réserves autochtones? Ou en sommes-nous maintenant à un point où plus de 50 % d'entre elles vivent en dehors des réserves, dans les zones métropolitaines? Sommes-nous en train d'ajouter un poids important à l'adhésion en dehors des communautés? Qu'est-ce que cela signifie?

Deuxièmement, la question porte sur « Qu'est-ce que le statut d'Autochtone? ». Ce statut confère certains avantages, n'est-ce pas? Nous avons dit que la Loi sur les Indiens était une chose horrible, alors pourquoi vouloir obtenir le statut? On veut le statut pour les avantages, et on veut l'appartenance pour son histoire. J'essaie de comprendre de quoi il en retourne.

Savez-vous si quelqu'un a fait des calculs pour estimer ce que cela représenterait? Si une population de 600 000 double dans l'espace de la prochaine génération, cela fera un total de 1,2 million de personnes. Quoi qu'il en soit, des calculs financiers sont-ils effectués dans le cadre de cette consultation?

Mme Wilson : Tout d'abord, mon instinct me dit que la majorité de personnes autochtones vit hors réserve. Je vais me tourner vers mes collègues pour voir s'il existe des recherches plus précises à ce sujet.

Je vais répondre à votre deuxième question. En tant qu'Indienne inscrite, les avantages auxquels vous pensez sont, je suppose, l'exonération fiscale, pour laquelle une carte d'exonération fiscale est acceptée, l'éducation postsecondaire, le logement dans les réserves et les prestations de santé non assurées, qui mériteraient d'être examinées. J'imagine que mes collègues ont des précisions à apporter concernant certaines recherches effectuées et certaines données?

Mme Doran : Un peu. Nous disposons de projections démographiques pour deux générations concernant un amendement potentiel « 6(1)a intégralement » pour la limite de deuxième génération, donc 300 000 personnes ou un peu plus seraient répartis sur 40 ans, en gros.

Environ 20 000 personnes seraient concernées aujourd'hui si la loi venait à changer. Nous n'avons pas fait de projections démographiques au-delà de ce nombre. Je dirais que la démographie constitue tant un art qu'une science en soi. En effet, la croissance serait progressive au fil du temps, car la possibilité de transmettre le statut dans le cadre de cette solution potentielle se poursuivrait à perpétuité.

Le sénateur Tannas : Je vous remercie.

Senator White: Thank you. My question is for the deputy minister, a proud Algonquin woman whom I have had the privilege of working with. I will come back to Mr. Hooft on a sidebar about this adopted 6(2) issue.

Section 10 under the Indian Act allows communities to take control of their membership. Does Canada have a position when that happens that you — do you override it? I am specifically thinking about if a community does not allow someone in or to transfer membership.

Ms. Wilson: That is a good question and a scenario that plays out quite a bit. For us, we register them onto the Indian Act. We register them. If a section 10 band chooses not to reflect that, then maybe they won't get a house. Maybe they won't get access to post-secondary education. They will get access to non-insured health benefits. They will probably be able to have tax exemption with a status card. Do my colleagues have anything more?

Ms. Lappe: I would add that there is an expectation, a requirement, to be compliant with the Canadian Human Rights Act, right? If that is violated, the solution is to go to the courts. That is bulky and onerous, and difficult for individuals to do. That is certainly something that requires some further reflection on as well. We do see complaints from individuals who feel that they have been left off, especially if there are benefits the community has received and so on. It is a piece. We have removed ourselves. We do not know if they changed the rules subsequent to their initial act that they may have brought in place. It is entirely in the hands of the communities.

Senator White: It is so difficult. Because being in community and from community, you want community to be managing their membership. It is difficult. It is not as easy as saying we control our membership; therefore you come in?

Ms. Wilson: I think a lot of First Nation communities thus far have taken steps to do that, limiting your housing unless you have lived there for two years and so on. A lot of that is already in play because of the chronic underfunding on reserve.

Senator Pate: Thank you. Welcome again.

I am curious. I know that you have timelines. I know the Auditor General, and we talked about that with the minister earlier.

La sénatrice White : Merci. Ma question s'adresse à la sous-ministre, une fière Algonquine avec qui j'ai eu le privilège de travailler. Je reviendrai vers M. Hooft pour discuter en aparté de cette question relative à l'adoption de l'article 6(2).

L'article 10 de la Loi sur les Indiens permet aux communautés de contrôler leur composition. Le Canada a-t-il une position à adopter dans ce cas? Le gouvernement fédéral aura-t-il toujours le dernier mot? Je pense plus particulièrement au cas où une communauté refuserait d'accepter quelqu'un ou de transférer son statut de membre.

Mme Wilson : C'est une bonne question et un scénario qui se produit assez souvent. Pour notre part, nous les inscrivons en vertu de la Loi sur les Indiens. Si une bande visée par l'article 10 choisit de ne pas en tenir compte, alors peut-être qu'ils n'auront pas droit à un logement. Peut-être qu'ils n'auront pas accès à l'enseignement postsecondaire. Ils auront accès à des prestations de santé non assurées. Ils pourront probablement bénéficier d'une exonération fiscale grâce à leur carte de statut. Mes collègues ont-ils autre chose à ajouter?

Mme Lappe : J'ajouterais qu'il existe une attente, une exigence, de se conformer à la Loi canadienne sur les droits de la personne, n'est-ce pas? En cas de violation, la solution consiste à saisir les tribunaux. C'est une procédure lourde, coûteuse et difficile à mettre en œuvre pour les particuliers. C'est certainement un aspect qui mérite également une réflexion plus approfondie. Nous recevons des plaintes de personnes qui se sentent laissées pour compte, en particulier lorsque la communauté a bénéficié d'avantages, etc. C'est un élément. Nous nous sommes retirés. Nous ne savons pas si les règles initialement mises en place ont été modifiées par la suite. Cela relève entièrement des communautés autochtones.

La sénatrice White : Il s'agit d'une situation très complexe. Parce que lorsque vous faites partie d'une communauté et que vous venez d'une communauté, vous voulez que cette communauté gère ses membres, ce qui s'avère particulièrement complexe. Ce n'est pas aussi simple que de dire quelque chose comme: « nous contrôlons nos membres, donc vous pouvez nous rejoindre ».

Mme Wilson : Je pense que beaucoup de communautés autochtones ont déjà pris des mesures dans ce sens, en limitant l'accès au logement à ceux qui vivent sur place depuis au moins deux ans, et ainsi de suite. Beaucoup de ces mesures sont déjà en place en raison du sous-financement chronique des réserves.

La sénatrice Pate : Je vous remercie, et j'en profite pour vous souhaiter la bienvenue encore une fois.

Je suis curieuse. Je suis consciente que vous devez respecter certaines échéances assez serrées. Je connais la vérificatrice générale, et nous en avons discuté avec le ministre tout à l'heure.

I'm curious what the anticipated timeline would be for everyone who is eligible for registration as a result of the 1985, 2010 and 2017 amendments and now Bill S-2. What would you anticipate the timeline would be?

Ms. Wilson: I will ask Ms. Doran to speak to that.

Ms. Doran: To set a context, we still are receiving applications for registration from Bill S-3 going back to 2017 and 2019. We are pretty much on track with what the demographic projections stated at the time. Because it is voluntarily, there is no deadline. It is a little bit difficult to predict.

The general pattern is what we anticipated.

We are registering roughly 40,000 individuals a year currently. Bill S-2, as was mentioned, will have a small relative impact, roughly 3,500 over five years. It is a relatively small number. But should there be a solution to the second-generation cut-off, rates of application will increase. The numbers will depend on the solution.

Stuart, did you want to put a finer point on that?

Mr. Hooft: Based on the best demographic estimates we have at this time, which are prepared by Statistics Canada, we anticipate that the registered population will increase from 1.1 million today to 1.6 million by 2066, which is in roughly two generations, if there are no further changes. That would be approximately 25,000 people registered each year from now until 2066.

Senator Pate: When Bill S-3 was being considered, the government basically said they did not want amendments, but then when the amendments were made, went back and got an extension.

This committee called for an end to this discrimination by 2023, which, of course, we're well past. Why wouldn't it be a good idea to amend and force the hand of the government to have to do this, rather than to put, again, the responsibility on the backs of the people most negatively impacted and requiring them to actually bring another court action like they did in 1985 and all of the court cases that have come before.

Ms. Wilson: The question is: Why would it not be a good idea?

Ms. Lappe: A double negative.

Je suis curieuse de connaître l'échéancier prévu pour toutes les personnes admissibles à l'inscription en vertu des modifications apportées en 1985, 2010 et 2017, et maintenant du projet de loi S-2. Quel serait, selon vous, l'échéancier prévu?

Mme Wilson : Je vais demander à Mme Doran de prendre la parole à ce sujet.

Mme Doran : Pour remettre les choses dans leur contexte, nous continuons de recevoir des demandes d'inscription au titre du projet de loi S-3 remontant à 2017 et 2019. Dans l'ensemble, nous sommes en phase avec les projections démographiques établies à l'époque. Comme il s'agit d'une démarche volontaire, il n'y a pas de date limite. Il est donc un peu difficile de faire des prévisions.

En fait, la tendance générale correspond à ce que nous avions prévu.

Nous procédons actuellement à l'inscription d'environ 40 000 personnes par an. Le projet de loi S-2, comme cela a été mentionné, aura un impact relativement faible, soit environ 3 500 personnes sur une période de cinq ans. Il s'agit donc d'un nombre relativement faible. Mais s'il y avait une solution au problème de la deuxième génération, le nombre de demandes augmenterait. Les chiffres dépendraient de la solution trouvée.

Monsieur Hooft, souhaitez-vous renchérir sur ce sujet?

M. Hooft : D'après les meilleures estimations démographiques dont nous disposons actuellement, préparées par Statistique Canada, nous prévoyons que la population inscrite passera de 1,1 million aujourd'hui à 1,6 million d'ici 2066, soit environ deux générations, si aucun autre changement ne survient. Cela représenterait environ 25 000 personnes inscrites chaque année d'ici 2066.

La sénatrice Pate : Lorsque le projet de loi S-3 était à l'étude, le gouvernement a essentiellement déclaré qu'il ne souhaitait pas de modifications, mais lorsque celles-ci ont été apportées, il est revenu sur sa décision et a demandé une prolongation.

Le Comité a demandé la fin de cette discrimination d'ici 2023, date qui est bien entendu déjà dépassée. Pourquoi ne serait-il pas judicieux de modifier la loi et de forcer le gouvernement à agir, plutôt que de faire peser une fois de plus la responsabilité sur les personnes les plus affectées et de les obliger à intenter une nouvelle action en justice, comme elles l'ont fait en 1985 et dans toutes les affaires judiciaires précédentes?

Mme Wilson : Ma question est la suivante : Pourquoi ne serait-ce pas une bonne idée?

Mme Lappe : Voilà une double négation.

Ms. Wilson: Yes. That is what this table is struggling with right now. I think being able to focus clearly on this bill and then turn our minds immediately to the next solution, bill, what have you, would be what we are looking at and being able to demonstrate that we have consulted based on UNDRIP, based on a number of things that we need to carry out the duty to consult. By funding these groups, getting back papers, getting back solutions very quickly, mind you — we are talking about a couple of months, which is pretty quick to consult — but to be able to come back quickly to the committee. Why would it not be a good idea? Because I think we need to hear from those voices.

Senator Pate: You and I have known one another for a long time. I have a lot of respect for you and your expertise. A couple of months, the court could grant that. A permanent solution could be created without putting the burden on the backs of communities.

Ms. Lappe: There are a couple of things. One is, they are already waiting. We were granted until the end of April based on the parliamentary agenda, so it may be challenging to get that extended.

We are trying to be respectful to the process we have undertaken. So far, that has been a collaborative process where there was a lot of caution about not rushing it from Indigenous groups themselves, recognizing the complexity of it and asking that there be the time and space to hear all of the voices on it. We are trying to reflect that, because right now, we are hearing a diversity of potential approaches to things, and needing to put it into this bill would mean narrowing down on one very quickly. It might be a challenge to hear the range of voices and options that communities may want to put forward.

[*Translation*]

Senator Audette: Now that we are talking about section 6(2) and the disconnect experienced by this generation, I have some concerns about your consultation processes. I don't remember the exact groups, but I know there are groups like the Quebec Indigenous Alliance, which is not a group with rights like my Innu-Aitun Nation, but which is doubtless doing good work. I don't know how we can consider their proposals on how a nation should honour the culture and right of a person to be Innu, while also having responsibilities. My concern is about the legitimacy of the groups. Can you reassure me?

When we talk about consultation, I heard chiefs say that they were offered \$20,000 or \$50,000, or they did not have the competition. How can we dream of the best process for categorizing our members, such as those who are away, those who are here, those who are studying and so on? How much

Mme Wilson : En effet. C'est ce à quoi cette table se heurte actuellement. Je pense que ce que nous recherchons, c'est de pouvoir nous concentrer clairement sur ce projet de loi, puis de nous tourner immédiatement vers la prochaine solution, le prochain projet de loi, et de pouvoir démontrer que nous avons consulté sur la base de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, sur la base d'un certain nombre d'éléments dont nous avons besoin pour remplir notre devoir de consultation. En finançant ces groupes, en récupérant les documents, en obtenant des solutions très rapidement, mais en étant en mesure de revenir rapidement devant le Comité. Pourquoi cela ne serait-il pas une bonne idée? Parce que je pense que nous avons besoin d'entendre ces voix.

La sénatrice Pate : Nous nous connaissons depuis longtemps. J'ai beaucoup de respect pour vous et votre expertise. Dans quelques mois, le tribunal pourrait accorder cela. Une solution permanente pourrait être trouvée sans faire peser le fardeau sur les communautés.

Mme Lappe : Il y a plusieurs éléments à prendre en compte. D'une part, ils attendent déjà. Le calendrier parlementaire nous accordait un délai jusqu'à la fin avril, il pourrait donc être difficile d'obtenir une prolongation.

Nous nous efforçons de respecter le processus que nous avons entrepris. Jusqu'à présent, il s'agit d'un processus collaboratif dans lequel les groupes autochtones eux-mêmes ont fait preuve d'une grande prudence, reconnaissant la complexité de la question et demandant qu'on leur accorde le temps et l'espace nécessaires pour entendre toutes les voix à ce sujet. Nous essayons de refléter cet état de fait, car à l'heure actuelle, nous entendons une diversité d'approches possibles, et les intégrer dans ce projet de loi signifierait en retenir une très rapidement. Il pourrait être difficile d'entendre toute la gamme des voix et des options que les communautés pourraient vouloir proposer.

[*Français*]

La sénatrice Audette : Maintenant que nous parlons du paragraphe 6(2) et de la coupure vécue par cette génération, j'ai potentiellement des préoccupations par rapport à vos processus de consultation. Je ne me souviens pas des groupes exacts, mais je sais qu'il y a des groupes comme l'Alliance autochtone du Québec, qui n'est pas un groupe ayant des droits comme ma nation innu-aitun, mais qui fait sûrement du bon travail. Je ne sais pas comment on peut considérer leurs propositions sur les façons dont une nation devrait honorer la culture et le droit d'une personne d'être innue, tout en ayant aussi des responsabilités. Ma préoccupation porte sur la légitimité des groupes. Pouvez-vous me rassurer?

Quand on parle de consultation, j'ai entendu des chefs dire qu'on leur offrait 20 000 \$ ou 50 000 \$, ou qu'ils n'ont pas eu le concours. Comment rêver au meilleur processus de catégorisation de nos membres, comme ceux qui sont à l'extérieur, ceux qui sont ici, ceux qui sont aux études, et cetera?

money has been allocated for these nations? How likely is it today that an 11-year-old girl will receive a letter from her community saying that her life-size photo is being removed from the museum? She dances at powwows, she goes to school in her community and she lives there, but because she has no status, her image will be removed and she will no longer have the right to dance at powwows.

Where do these people go to defend their rights? How can we protect these young girls' right to be part of a nation, regardless of their status? What are your thoughts? Where are we taking them, not only today, but in the future? We can't just tell them to organize. I am very concerned about this. I think it's important. Communities must be given the tools they need to file complaints and seek redress, and this must be done with kindness.

Ms. Wilson: I will try to answer your first question. I will then turn to my colleagues.

We are very open to receiving ideas and proposals from many nations, not just the 90. We are open to everyone, if there are others, and to individuals as well.

Ms. Lappe: Among the group of 90 who submitted an application, there is great diversity. Yes, there are women's groups, but there is also the Assembly of First Nations, the Congress of Aboriginal Peoples, First Nations, and other representative groups. That is why it is beneficial to have a sample of interest groups that wish to express themselves and take the time to develop options. If we proceed quickly and eliminate this phase, these groups will feel left out after expressing an interest in finding solutions together.

Ms. Wilson: If you would like the list, I can share it with you.

Senator Audette: I have a list, but how much did these communities or groups receive to carry out this consultation?

Ms. Lappe: It's a fairly modest amount. We're paying it out now, partly because we're trying to move fairly quickly through this process. We know you want us to proceed with a certain degree of efficiency.

[English]

Senator Clement: Thank you all for being here and for your work. I have two questions. I will ask them and then get out of the way.

I wish to start by quoting Mary Jane Hannaburg of Kanehsatake, Mohawk Territory. She wrote to this committee, and I wish to ensure that what she said is further on the record.

Combien d'argent a été alloué à ces nations? À quel point aujourd'hui une jeune fille de 11 ans risque-t-elle de recevoir une lettre de sa communauté disant qu'on retire sa photo grandeur nature du musée? Elle danse le pow-wow, elle va à l'école dans sa communauté et elle y habite, mais parce qu'elle n'a pas de statut, on va retirer son image et elle n'a plus le droit de danser au pow-wow.

Où vont ces gens pour défendre leurs droits? Comment faire en sorte de protéger le droit de ces petites filles de faire partie d'une nation, peu importe leur statut? Quelle est votre réflexion? On les amène où, non seulement aujourd'hui, mais plus tard? Il ne faut pas simplement leur dire de s'organiser. J'ai une grande préoccupation par rapport à cela. Je trouve cela important. Il faut donner aux communautés les outils nécessaires pour porter plainte et avoir un recours, et ce, avec bienveillance.

Mme Wilson : Je vais essayer de répondre à votre première question. Je me tournerai ensuite vers mes collègues.

Nous sommes très ouverts à recevoir des idées et des propositions de la part d'un grand nombre de nations, pas seulement les 90. Nous sommes ouverts à tout le monde, s'il y en a d'autres, et aux individus également.

Mme Lappe : Parmi le groupe de 90 qui ont soumis une demande, il y a une grande diversité. Oui, il y a des groupes de femmes, mais il y a aussi l'Assemblée des Premières Nations, le Congrès des peuples autochtones, des Premières Nations et d'autres groupes représentatifs. Voilà pourquoi il est intéressant d'avoir un échantillon de groupes d'intérêt qui veulent s'exprimer et prendre le temps de développer des options. Si on procède rapidement et si on élimine cette phase, ces groupes vont se sentir à l'écart après avoir exprimé un intérêt de trouver des solutions ensemble.

Mme Wilson : Si vous voulez la liste, je peux la partager avec vous.

La sénatrice Audette : J'ai une liste, mais combien ont reçu ces communautés ou ces groupes pour mener cette consultation?

Mme Lappe : C'est une somme assez modeste. Nous sommes en train de la verser, en partie parce que nous tentons d'être assez rapides dans ce processus. Nous savons que vous voulez que nous procédions avec une certaine efficacité.

[Traduction]

La sénatrice Clement : Je tiens d'abord à vous remercier tous d'être ici, et à vous féliciter pour votre travail. J'ai deux questions de fond à vous poser avant de vous laisser la parole.

Je voudrais commencer par citer Mary Jane Hannaburg, une citoyenne originaire de Kanesatake, dans le territoire mohawk. Elle a écrit une lettre au comité, et je tiens à m'assurer que ses propos soient consignés au procès-verbal.

Her son's child will have status, but her daughter's child won't because her daughter was born in 1989. She says that she has written over and over about this discrimination, and she wants immediate action, of course.

How do you as a government, as a bureaucracy, reassure people who are losing trust and faith? You are coming with good news, but people want more. How do you build that with community yourselves?

The second question is around Indigenous languages. The good-news piece here is that thousands of people will be brought into something, community. They may want and need Indigenous languages, closeness with those languages, which are now needing to be funded. I know that is funded through the Department of Canadian Heritage, but I am wondering about what the funding is for these thousands of people who are going to join and who may want to connect with languages. They need funding. How well are your government departments working together on issues like that?

Ms. Wilson: The person who wrote this to the committee, to you and from your area, that whole sibling issue has to be the most absurd part of what we are doing right now. We certainly can speak to that. I would ask Ms. Lappe or Ms. Doran to speak to that further.

On languages, you raise a good question. You and I have talked about languages, Indigenous languages and the importance of it. I would think that some of the programming that Canadian Heritage does have but also the more accessible tools that are becoming more available, public and accessible to everyone — the apps, language apps and so on — would be a good place to start.

Ms. Doran: I would echo that, yes, it is bizarre. It is an issue we hear about often. It has a real impact on families. We want a solution to restore and address those past harms.

Senator Boniface: Thank you for being here again. My question is a practical one on the issue of Bill S-2 and then the remaining issues that we have been spending a fair bit of time on.

What I am hearing you say is we want to get this one because it is basically a simpler approach. They can be dealt with immediately. The rest is more complex — or that is what I heard

L'enfant du fils de Mme Hannaburg pourra bénéficier de ce statut, mais celui de sa fille n'en aura pas, pour la simple raison que sa fille est née en 1989. Mme Hannaburg dit avoir écrit à maintes reprises au sujet de cette forme de discrimination, et souhaite bien entendu que des mesures concrètes soient prises immédiatement.

En tant que représentants du gouvernement et de la fonction publique, comment comptez-vous rassurer les gens qui ont perdu toute confiance envers nos institutions? Vous apportez de bonnes nouvelles, mais nos concitoyens s'attendent à davantage de mesures concrètes. Comment contribuer à bâtir un lien de confiance avec les communautés autochtones?

Ma deuxième question concerne les langues autochtones. La bonne nouvelle, c'est que des milliers de personnes vont être intégrées à une communauté. Elles pourraient vouloir et avoir besoin des langues autochtones, d'une proximité avec ces langues, qui doivent maintenant être financées. Je sais que cela est financé par le ministère du Patrimoine canadien, mais je me demande quel est le financement prévu pour ces milliers de personnes qui vont se joindre à nous et qui pourraient vouloir se rapprocher de ces langues. Elles ont besoin de financement. Dans quelle mesure vos ministères collaborent-ils efficacement sur des enjeux comme ceux-ci?

Mme Wilson : La personne qui a écrit cela au comité, à vous et à votre région, toute cette question des frères et sœurs est sans doute la partie la plus absurde de ce que nous faisons actuellement. Nous pouvons certainement en parler. Je demanderais à Mme Lappe ou à Mme Doran d'en dire plus à ce sujet.

En ce qui concerne les langues, vous soulevez une bonne question. Nous avons déjà discuté des langues, des langues autochtones et de leur importance. Je pense que certains des programmes offerts par Patrimoine canadien, mais aussi les outils plus accessibles à tous, comme les applications linguistiques, constituent un bon point de départ.

Mme Doran : Je suis tout à fait d'accord que cette situation ne fait aucun sens. Il s'agit d'un problème dont on entend souvent parler, et qui a des conséquences réelles sur les familles. Nous voulons trouver une solution pour remédier à ces torts passés.

La sénatrice Boniface : Je tiens d'abord à remercier nos témoins d'être à nouveau parmi nous. Ma question est d'ordre pratique et porte sur le projet de loi S-2, ainsi que sur les autres enjeux similaires auxquels nous avons consacré beaucoup de temps.

Si je comprends bien, vous dites que nous voulons adopter cette approche parce qu'elle est fondamentalement plus simple. Elle peut être mise en œuvre immédiatement. Le reste est plus

from the minister, the rest is more complex. We need to sort those which makes sense to me.

On Bill S-2 and to Senator Pate's issue of extending the court, going back and asking for an extension on it, have you made a commitment to communities to try to get Bill S-2 through first?

What I am trying to find out is: Is this a community wish that we get Bill S-2 through first and dealt with?

Ms. Wilson: I would say there has been a public and transparent commitment to do Bill S-2 first. That is out there. There was even a statement as recent as today.

Senator Boniface: The question I have is: Is this what communities want? Is that what they are hoping for? It is important that this committee know that.

Ms. Wilson: This was addressed in many of the previous consultations, certainly. Indeed, we did see there was some cohesion around that particular item, just as you say.

Senator Boniface: Thank you.

Senator McPhedran: I will go back to our previous conversation and ask if I could please have the answer in writing.

We do have, yes, the no liability from 2010, 2017 — I think two amendments — it seems pretty outrageous they exist. I think I have been told there is some other way to bring about requests for compensation around discrimination. That was the first part of my question. If the committee could have that in writing, please.

The second part of my question is: Let's go on a bit of a time travel trip together. You get to the end of this year, the minister has said to us she plans to wrap this up. What happens if you don't get clear consensus from the consultations with these 90 groups? Are you running the scenario of what you actually do at that point? If you don't get consensus, with all due respect, that is not a reason; that is really not a justification for this government not to act.

Ms. Wilson: We would be happy to provide you that in writing in terms of the liability, compensation and other mechanisms. We will follow up with the committee on that.

complexe, c'est du moins ce que j'ai compris des propos du ministre. Nous devons faire le tri entre les mesures qui me semblent pertinentes.

Au sujet du projet de loi S-2 et de la question soulevée par la sénatrice Pate concernant la prolongation du mandat de la cour, en revenant sur cette question et en demandant une prolongation, vous êtes-vous engagé auprès des communautés à essayer de faire adopter le projet de loi S-2 en premier lieu?

Ce que j'essaie de savoir, c'est la chose suivante: est-ce que les communautés autochtones souhaitent que nous adoptions d'abord le projet de loi S-2?

Mme Wilson : Je dirais qu'il y a eu un engagement explicite et transparent de commencer par le projet de loi S-2. C'est de notoriété publique. Il y a même eu une déclaration pas plus tard qu'aujourd'hui.

La sénatrice Boniface : La question que je me pose est la suivante : est-ce réellement ce que veulent les communautés? Est-ce bien ce qu'elles espèrent? Il est important que le comité le sache.

Mme Wilson : Ce sujet a certes été abordé dans bon nombre des consultations précédentes. En effet, nous avons constaté une certaine cohésion autour de ce thème précis, comme vous le dites.

La sénatrice Boniface : Je vous remercie.

La sénatrice McPhedran : Je vais revenir à notre conversation précédente et vous demander de fournir, si possible, une réponse par écrit.

Oui, il y a effectivement des dispositions sur l'exonération de responsabilité datant de 2010 et 2017 — il s'agit de deux amendements, sauf erreur —, ce qui semble assez scandaleux. On m'a dit qu'il existe une autre façon de présenter des demandes d'indemnisation pour discrimination. Voilà pour la première partie de ma question. Si le comité pouvait recevoir cette information par écrit, je vous en serais reconnaissante.

J'en viens à la deuxième partie de ma question : faisons ensemble un petit voyage dans le temps. Disons qu'à la fin de l'année, la ministre nous dit qu'elle a l'intention de conclure ce processus. Que se passera-t-il si vous n'obtenez pas de consensus clair à l'issue des consultations menées auprès des 90 groupes? Avez-vous envisagé ce scénario et les mesures à prendre le cas échéant? Avec tout le respect que je vous dois, l'absence de consensus ne saurait justifier l'inaction du gouvernement.

Mme Wilson : Nous serons heureux de vous fournir une réponse par écrit en ce qui concerne la responsabilité, l'indemnisation et les autres mécanismes. Nous ferons un suivi auprès du comité à ce sujet.

Consensus — and this was discussed with the minister while she was here — in my view, when I have been involved in a multitude of consultations, you never get consensus, right? There was another question about threshold. That is up to ministers, politicians, parliamentarians to assess as well in terms of the right threshold.

Where Minister Gull-Masty was coming from was saying that some of those solutions come from the nations, and she pointed out 50 nations. She would want to be able to say she has a general majority support from those nations to be able to move forward with something.

Now, that doesn't mean there is not a solution that can be found that addresses the discrimination. We have not consulted yet. We have not found those ideas and proposals.

The ability to put forward this bill raises the awareness across the country with many people around what second-generation cut-off is. I certainly see a number of groups who are interested in moving down that path, a number of groups who are not interested in moving down that path and many groups who do not know about this issue that we talk about every day.

Being able to bring this to the forefront will help to pull out many of the views from many of the nations.

When you say "First Nation community," there are a whole number of definitions. When Minister Gull-Masty was speaking, she was speaking about the 15 or so nations, the Haida Nation, the Cree Nation and so on. Then we have 630-some First Nations communities that are also nations.

Senator McPhedran: You are contemplating almost a certainty that you are not going to get any consensus through this consultation process. Therefore, that could be the reason why you would not take any further action which the government — sorry, I mean the government. I have to go back to the questions from Senator Pate, Senator McCallum and myself. How many times do we go around on this scenario before this is actually rectified?

Why wouldn't we go for a comprehensive solution now?

Ms. Wilson: Why wouldn't we, again is a double-negative question that is difficult to answer.

Nonetheless, the very short collaborative process that we will have over the next couple of months will provide some perspectives, and it is important to hear those perspectives. The

En ce qui a trait au consensus — comme l'a révélé la discussion avec la ministre lorsqu'elle était ici —, si je me fie à mon expérience, ayant participé à une foule de consultations, je dirais que c'est chose rare que d'obtenir un consensus, n'est-ce pas? Une autre question portait sur le seuil. Il revient aux ministres, aux politiciens et aux parlementaires d'évaluer également ce qui constitue le seuil approprié.

La ministre Gull-Masty a affirmé que certaines de ces solutions doivent venir des nations elles-mêmes, et elle a mentionné 50 nations. Elle voudrait pouvoir aller de l'avant en ayant l'appui majoritaire de ces nations.

Toutefois, cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas de solution permettant de lutter contre la discrimination. Nous n'avons pas encore mené de consultations. Nous n'avons pas encore trouvé ces idées ni ces propositions.

La possibilité de présenter ce projet de loi permet de sensibiliser davantage les gens partout au pays à ce qu'est la règle d'exclusion après la deuxième génération. Je constate clairement que certains groupes souhaitent emprunter cette voie, alors que d'autres ne le souhaitent pas, et beaucoup d'autres ne sont pas au courant de cette problématique au cœur de nos discussions quotidiennes.

Le fait de pouvoir mettre cette question à l'avant-plan permettra de faire ressortir une diversité de points de vue provenant de nombreuses nations.

Quand vous dites « communauté des Premières Nations », il existe toute une série de définitions. Lorsque la ministre Gull-Masty a pris la parole, elle a parlé d'une quinzaine de nations : les Haïda, les Cris, etc. À cela s'ajoutent quelque 630 communautés des Premières Nations qui sont également des nations.

La sénatrice McPhedran : Vous êtes déjà presque certaine que ce processus de consultation ne débouchera sur aucun consensus. Cela pourrait donc expliquer l'absence de mesures supplémentaires prises par vous — pardon, je veux dire par le gouvernement. Permettez-moi de revenir aux questions posées par la sénatrice Pate, la sénatrice McCallum et moi-même. Combien de fois allons-nous tourner en rond et répéter ce scénario avant que la situation ne soit bel et bien rectifiée?

Pourquoi ne pas opter pour une solution globale dès maintenant?

Mme Wilson : Pourquoi ne le ferions-nous pas? Là encore, c'est une question à double négation à laquelle il est difficile de répondre.

Quoi qu'il en soit, le très court processus de collaboration que nous tiendrons au cours des prochains mois nous apportera certaines perspectives, et il est important d'entendre ces points

committee may want to hear witnesses and hear some of those perspectives; you likely will. It is important for all of us to understand that there is going to be a multitude. I am not in a position to say whether a government will move forward or not on some of that. I am certainly here to provide information to parliamentarians and ministers on what the options are.

I think I heard a clear commitment from this minister who said she wanted to move forward on it and come forward with something. We have a minister who is willing; a government is something else.

Ms. Lappe: If I may say again the idea of partnering it with section 10 voting threshold changes allows you to have that supporting or complementary piece. In the event communities feel that whatever approach has the largest amount of support doesn't work for their community specifically because they are small or in an urban centre where suddenly they will be asked to provide services that they can't or they need a phase-in period, it would make it easier for them to assume their own membership rules because the double-majority threshold makes it so hard now.

So we are trying to allow for those dual tracks because ultimately — to your and others' points earlier — we want to get out of this business of defining membership and being the registrar and enable that. This becomes allowing more communities to do that in a simpler way, hopefully we'll encourage more of them to take on their own membership rules.

The Acting Chair: To follow up with a question, specifically to what you just mentioned about the connection between second-generation cut-off and the voting threshold for membership and the link between the two. When you mention voting membership and the threshold for that, how does membership and that voting threshold address more status Indians coming into the community?

Ms. Lappe: Currently, because the population is growing, in many cases communities are having real challenges in getting the double-majority threshold, so it is making it harder for them to assume their own membership. They're not even wanting to try in some cases because it's so challenging.

Whether or not they address the second-generation cut-off in the same way or have other approaches, it gives them the flexibility to do it in a way that makes sense for their own communities if they assume their own membership.

de vue. Le comité voudra peut-être entendre des témoins et recueillir certaines de ces perspectives; vous le ferez probablement. Il est important que nous comprenions tous qu'il y aura une multitude de points de vue. Je ne suis pas en mesure de dire si un gouvernement ira de l'avant ou non dans certains de ces dossiers. Je suis certainement ici pour informer les parlementaires et les ministres des options qui s'offrent à nous.

Je crois avoir entendu un engagement clair de la part de la ministre, qui a dit vouloir aller de l'avant et proposer quelque chose. Nous avons une ministre qui est prête; quant au gouvernement, c'est une autre affaire.

Mme Lappe : Si je peux me permettre, encore une fois, l'idée de jumeler cette disposition avec les changements apportés aux seuils de vote prévus à l'article 10 permet de favoriser le soutien ou la complémentarité. Si jamais les collectivités estiment que l'approche ayant le plus d'appui ne leur convient pas — parce qu'elles sont petites ou situées dans un centre urbain, où elles seraient soudainement appelées à fournir des services qu'elles ne peuvent offrir, ou parce qu'elles ont besoin d'une période de transition —, il leur sera alors plus facile d'assumer le pouvoir de décider de l'appartenance à leurs effectifs, car le seuil de double majorité leur rend la tâche très difficile à l'heure actuelle.

Nous essayons donc de permettre ces deux voies parallèles puisque, au bout du compte — pour revenir à ce que vous et d'autres avez souligné plus tôt —, nous voulons cesser d'avoir à définir l'appartenance et à jouer le rôle de registraire. Il s'agit de permettre à plus de communautés de s'y prendre de manière plus simple, et j'espère que nous encouragerons un plus grand nombre d'entre elles à adopter leurs propres règles d'appartenance.

Le président suppléant : J'aimerais enchaîner avec une question pour faire suite précisément à ce que vous venez de mentionner au sujet du lien entre l'exclusion après la deuxième génération et le seuil de vote pour l'appartenance. Lorsque vous parlez des membres ayant un droit de vote et du seuil qui s'y rattache, comment l'appartenance et le seuil de vote permettent-ils d'accueillir un plus grand nombre d'Indiens inscrits dans la communauté?

Mme Lappe : À l'heure actuelle, comme la population est en pleine croissance, dans bien des cas, les communautés ont beaucoup de mal à obtenir le seuil de double majorité, ce qui fait qu'il leur est plus difficile d'assumer le pouvoir de décider de l'appartenance à leurs effectifs. Dans certains cas, elles ne veulent même pas essayer, car c'est un défi trop important.

Qu'elles choisissent de régler la question de l'exclusion après la deuxième génération en adoptant la même approche ou qu'elles le fassent au moyen d'autres approches, le projet de loi leur donne la souplesse nécessaire pour procéder de la manière qui leur convient si elles établissent elles-mêmes leurs conditions d'appartenance.

In fact, some of what we may want to hear more of is from those who have already assumed their own membership, self-governing nations and others, in terms of what's worked, where there have been challenges, how have they had to prepare for it and so on, as well.

The Acting Chair: Further to my question, I'm thinking about membership under the Indian Act as opposed to a modern treaty. When I consider that membership, they can agree on the composition of that membership, but they can't just unilaterally deem individuals as status members, correct?

Ms. Lappe: No. But they can determine the membership of their community. These individuals could still be registered but not necessarily members of their community.

The Acting Chair: Okay. Thank you.

Senator White: I want to clarify that point. When you say they could be registered, under the Indian Act or registered in their community?

Ms. Doran: An individual is registered, and if the nation that they are affiliated to is section 11, they are added automatically to that band membership list because the department holds it.

If a person is registered and affiliated to a section 10 band, that individual needs to apply for membership in that band, and it is assessed on their own unique code of membership. They are then —

Senator White: I got it. I am quite familiar with section 10. I misunderstood.

The Acting Chair: I'm concerned when I hear that reducing the second-generation cut-off could result in I think the number was 300,000 more status Indians potentially becoming eligible. Certainly, I don't oppose more First Nations people getting that. How do you reconcile that with the Prime Minister's directive to departments to cut budgets by 15% over the next three years? How will you get legislation through for a remedy that will increase costs? We're talking about one minister up against cabinet here. How do you envision to proceed on — if the climate is to reduce, but we all know that there's a need for more status Indians and thus more services?

Ms. Wilson: Certainly a question that is probably more in line with asking the government, but as public servants, I can certainly say that we are not aware yet what those expenditure

En fait, ce que nous aimerais entendre davantage, ce sont les témoignages des communautés ayant déjà appliqué leurs propres règles d'appartenance et ceux des nations autonomes, entre autres, pour savoir ce qui a fonctionné, ce qui a posé problème, comment elles ont dû s'y préparer, et cetera.

Le président suppléant : Pour faire suite à ma question, je pense à l'appartenance en vertu de la Loi sur les Indiens par opposition à celle aux termes d'un traité moderne. Dans ce cas, les nations peuvent s'entendre sur la composition de leurs effectifs, mais elles ne peuvent pas décider unilatéralement qui peut être considéré comme un membre inscrit, n'est-ce pas?

Mme Lappe : En effet, mais elles peuvent déterminer l'appartenance à leur communauté. Ces gens pourraient quand même être inscrits, sans nécessairement être membres de leur communauté.

Le président suppléant : D'accord. Je vous remercie.

La sénatrice White : Je tiens à clarifier ce point. Quand vous dites qu'ils pourraient être inscrits, est-ce en vertu de la Loi sur les Indiens ou au sein de leur communauté?

Mme Doran : Une personne est inscrite, et si la nation à laquelle elle est affiliée est visée par l'article 11, elle est automatiquement ajoutée à la liste des membres de la bande parce que c'est le ministère qui détient cette liste.

En revanche, si une personne est inscrite et affiliée à une bande aux termes de l'article 10, elle doit présenter une demande d'appartenance à cette bande, et cette demande est évaluée en fonction du code d'appartenance de la bande. La personne est alors...

La sénatrice White : Je vois. Je connais bien l'article 10. J'avais mal compris.

Le président suppléant : Cela m'inquiète d'entendre que l'assouplissement de la règle d'exclusion après la deuxième génération pourrait rendre admissibles, je crois, 300 000 Indiens inscrits de plus. Je ne m'oppose certainement pas à ce qu'un plus grand nombre de membres des Premières Nations soient admissibles. Comment conciliez-vous cela avec la directive du premier ministre demandant aux ministères de réduire les budgets de 15 % au cours des trois prochaines années? Comment allez-vous faire adopter un projet de loi visant à corriger cette situation, alors qu'il entraînera une augmentation des coûts? Nous parlons ici d'une ministre face à l'ensemble du Cabinet. Comment envisagez-vous de procéder dans un contexte où le gouvernement cherche à réduire les dépenses, alors que nous savons tous qu'il faut plus d'Indiens inscrits et donc plus de services?

Mme Wilson : C'est assurément une question qu'il vaudrait mieux poser au gouvernement, mais je peux certainement dire que nous, les fonctionnaires, ne savons pas encore quelles

review cuts can and will be in our department. Those decisions have not been made.

I would also say, as deputy minister, I have to reallocate resources or I have to move people to a surge capacity in one area. We had fires all summer. I had to move people there.

When it comes to the Indian Act, this is some of our core business, and we have to oblige by our own legislation, per se. Certainly legal obligations are very much a priority in the department.

The Acting Chair: Thank you.

Senator Audette: It's just a clarification. After 1985, communities were allowed to decide section 11 or section 10, but some communities were so open — like Odanak — to say, "This is how we want to recognize and honour our members," so they did recognize, but not Ottawa. So they were just members but not status.

It's very important that we also remember that part. Just a small clarification.

Ms. Wilson: I believe there is a number of communities like this that have accepted people who are non-status or even non-Indigenous.

Senator McCallum: Thank you. When you're asking the bands to use section 10, what's happening is that First Nations would now be the ones that are going to legislate — the government is just passing this problem to First Nations, like Bill C-91 and Bill C-92. We have so many problems with those two bills. And First Nations are now being asked to find solutions, and you're just heaping more problems on First Nations.

Then you talk about blood work. I've never seen anyone do blood work for blood quantum. You don't do that with the Métis, so I don't know why that's even brought up. When we met with one group, they said when they adopt people, they have to live in the community for three years before they're accepted.

What happens to the land claims with everything on hold? The more members that they have, the more land they're entitled to, and everyone is claiming this land already. That is discriminatory. There is discrimination through purposeful historical underfunding.

compressions notre ministère peut et veut faire à la suite de l'examen des dépenses. Ces décisions n'ont pas encore été prises.

J'ajouterais qu'à titre de sous-ministre, je dois réaffecter des ressources ou mobiliser du personnel pour répondre à une augmentation soudaine des besoins dans une région donnée. Il y a eu des incendies tout au long de l'été, et j'ai dû envoyer des gens sur place.

Pour ce qui est de la Loi sur les Indiens, c'est au cœur de notre mandat, et nous devons nous conformer à notre propre loi. Les obligations juridiques constituent certes une priorité pour le ministère.

Le président suppléant : Je vous remercie.

La sénatrice Audette : Il s'agit simplement d'une précision. Après 1985, les communautés pouvaient choisir l'article 11 ou l'article 10, mais certaines d'entre elles — comme celle d'Odanak — avaient adopté une approche très ouverte en disant : « Voici comment nous voulons reconnaître et honorer nos membres. » Elles les ont donc reconnus comme membres, mais pas Ottawa. Ces personnes étaient des membres, sans toutefois être inscrites.

Il est très important de ne pas oublier non plus cet aspect. Je voulais simplement apporter cette petite précision.

Mme Wilson : Je crois qu'il y a un certain nombre de communautés comme celle-là qui ont accepté des personnes non inscrites ou même non autochtones.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie. Lorsque vous demandez aux bandes d'invoquer l'article 10, ce qui se passe, c'est que ce sont maintenant les Premières Nations qui vont légiférer... Le gouvernement ne fait que refiler ce problème aux Premières Nations, comme dans le cas des projets de loi C-91 et C-92. Ces deux projets de loi nous posent tellement de problèmes. Or, on demande maintenant aux Premières Nations de trouver des solutions, et on ne fait que leur imposer davantage de problèmes.

On parle ensuite d'analyses sanguines. Je n'ai jamais vu quelqu'un procéder de la sorte pour déterminer le degré de sang. On ne le fait pas pour les Métis, alors je ne sais même pas pourquoi cette question est soulevée. Un des groupes que nous avons rencontrés nous a dit que, pour faire partie de sa communauté, les gens doivent y vivre pendant trois ans avant d'être acceptés.

Qu'adviendra-t-il des revendications territoriales maintenant que tout est en suspens? Plus une communauté compte de membres, plus elle a droit à des terres, et tout le monde revendique déjà ces terres. C'est discriminatoire. Il y a une discrimination qui découle d'un sous-financement historique délibéré.

Do you think that First Nations are hesitant because of inadequate resources? If there was a guarantee, "If you do this, we're giving you this, we're going to guarantee you the money," I mean, that is only fair. Those are the ones for now.

To me, this conversation we're having seems like a recipe for disaster. It's just one more example that it is a crime against humanity.

Ms. Wilson: Thank you. To your first point about downloading problems into the communities, I certainly hear that all the time. Reflecting that as a view, that's very alive.

Blood quantum, when somebody raises blood quantum, at the same time they say, "That's not a good idea." You hear it often, and then it just gets discarded. I don't know about new technologies or what have you, but that's there.

Underfunding, there are cases right now that are litigating around chronic underfunding of a whole number of programs. I put that out for information.

Then just the money, I'm not convinced that it's just about the money at the local level. I remember as a young woman in my community watching a band meeting, and I swear the issues around identity were so volatile — and people talk about the fights breaking out right in the band meetings. I don't recall that being about money. I recall that being about identity and who belongs.

The Acting Chair: Colleagues, we've reached the end of our panel. I wish to again thank all of you for joining us today. Please, let's thank everyone for coming.

Hon. Senators: Hear, hear!

The Acting Chair: If you wish to make subsequent submissions, please submit them by email to the clerk. That brings us to the end of our meeting today.

(The committee adjourned.)

Pensez-vous que les Premières Nations hésitent en raison d'un manque de ressources? Si des garanties concrètes étaient offertes — notamment en matière de financement —, ce serait tout simplement équitable. Voilà tout pour le moment.

À mon avis, la conversation que nous avons en ce moment semble mener tout droit à la catastrophe. Ce n'est qu'un autre exemple de ce que je considère comme un crime contre l'humanité.

Mme Wilson : Je vous remercie. En ce qui concerne votre premier argument, c'est-à-dire le fait de refiler les problèmes aux communautés, c'est effectivement quelque chose que j'entends tout le temps. C'est une perception bien réelle.

En ce qui a trait au degré de sang, chaque fois que quelqu'un soulève cette question, il reconnaît aussitôt que ce n'est pas une bonne idée. C'est un sujet qui revient souvent, puis qui est rapidement écarté. Je ne sais pas ce qu'il en est des nouvelles technologies ou autres, mais cette idée existe bel et bien.

Pour ce qui est du sous-financement, il y a actuellement des litiges liés au sous-financement chronique de nombreux programmes. Je le mentionne à titre d'information.

Quant à l'aspect financier, je ne suis pas convaincue que ce soit uniquement une question d'argent à l'échelle locale. Je me souviens d'avoir assisté à une réunion de bande lorsque j'étais une jeune femme dans ma communauté, et je vous jure que les questions liées à l'identité étaient très explosives — les gens racontent que des bagarres éclataient parfois en pleine réunion de bande. Pour autant que je me souvienne, ce n'était pas l'argent qui était en cause, mais plutôt la question de l'identité et de l'appartenance.

Le président suppléant : Chers collègues, c'est tout le temps que nous avions avec ce groupe de témoins. Je tiens à vous remercier tous encore une fois de votre présence parmi nous aujourd'hui. Prenons le temps, s'il vous plaît, de remercier tout le monde d'avoir été là.

Des voix : Bravo!

Le président suppléant : Si vous souhaitez présenter d'autres observations, veuillez les envoyer par courriel au greffier. Voilà qui met fin à notre réunion d'aujourd'hui.

(La séance est levée.)